LA
REBELLION DE 1837
À
SAINT-EUSTACHE

LA

REBELLION DE 1837

A

SAINT-EUSTACHE

PREMIERE LETTRE

Je mentirais si je disais que la dernière lettre de M. David ne m'a pas surpris.

Durant une promenade à St-Eustache, il a fait, dit-il, " l'étonnante découverte " que M. l'abbé Paquin n'est pas l'auteur du *Journal historique*, mais que le véritable *Témoin oculaire* est son vicaire, M. Desèves. Il se fonde sur le passage suivant des mémoires inédits de M. Paquin, volume 3, chapitre V, 2e alinéa :

" Nous répèterons ici pour cette bataille *ce qui en est dit* dans le journal des événements de St-Eustache *fait* par un témoin oculaire, M. Desèves, maintenant curé de St-Augustin et alors vicaire de M. Paquin, curé de St-Eustache. Ce journal, imprimé à Montréal par M. Jones, fut rapporté dans les gazettes de Québec et répandu à plus de 2000 exemplaires au rapport de M. Jones lui-même."

Les mots que j'ai soulignés dans ce passage sont bien le texte même de M. Paquin, mais ne sont pas

dans la citation faite par M. David. Cette variante n'est point d'une importance majeure, mais il est toujours bon de rappeler que lorsqu'on cite un auteur, il faut le citer exactement.

Passons à l'examen de la question au mérite, comme on dit dans le langage du palais.

C'est à M. David lui-même que je dois communication de ce 3e volume des *Mémoires* de M. Paquin, M. David l'ayant emprunté de M. le Dr Marsil, de St-Eustache. Le volume que j'ai entre les mains n'est pas le même ; il est bien moins considérable, il me semble être un premier jet, un brouillon. J'accepte la version que possède le Dr Marsil.

Or, celui-ci est le dépositaire de ce volume, a-t-il déclaré, depuis quinze à dix-huit années, chose que j'ignorais encore la semaine dernière. Comment se fait-il donc que M. Marsil, qui vit dans le même village que moi et avec qui je suis en bons termes, ne m'ait pas fait part de cette circonstance ? Est-ce parce que nous ne partageons pas les mêmes principes politiques ? Je crois qu'il a donné la réponse lui-même, lorsqu'il a dit à mon fils que ce n'est qu'après la publication de mon livre qu'il a *découvert cela* dans les *Mémoires* de M. Paquin.

Il a sans doute fait cette " découverte étonnante " conjointement avec M. David, son ami politique, durant la dernière promenade de ce dernier à St-Eustache. Mais il n'est pas donné à tout le monde d'être découvreur.

Nous qui vivons à St-Eustache depuis de longues années, nous avons toujours parlé du journal de M.

Paquin et nous n'avons jamais entendu parler du journal de M. Desèves. Les héritiers Paquin, les parents qui lui survivent, dont quelques-uns ont été élevés par lui, en un mot toute la famille, dont M. le Dr Marsil lui-même est membre par alliance, ont toujours regardé notre ancien curé comme l'auteur du *Journal*. Et pourrait-on citer une seule personne sur les deux mille qui ont dû posséder un exemplaire du *Journal* imprimé, ou sur les vingt mille qui ont dû le lire, soit dans le texte, soit dans les reproductions des journaux; peut-on, dis-je, citer une seule personne dans le pays qui ait pris le *témoin oculaire* pour M. le vicaire Desèves ?

Si nous consultons les historiens contemporains, ceux qui ont étudié avec le plus de soin les événements dans leurs détails, que voyons-nous ?

D'abord, M. Edouard de Bellefeuille, auteur de l'*Annuaire de Ville-Marie*, publié en 1871, dit :

" M. Paquin a de plus écrit un *Journal Historique des évènements arrivés à Saint Eustache pendant la rébellion du comté du Lac des Deux-Montagnes*, qui a été imprimé en 1838, et auquel nous avons fait plusieurs emprunts dans le cours de cette notice."

Et M. de Bellefeuille raconte ensuite la bataille de St-Eustache, en suivant de point en point le récit du *Journal*.

M. L. N. Carrier, auteur de l'ouvrage intitulé : " *Les évènements de 1837-38, esquisse historique de l'insurrection du Bas-Canada, 1877*," dit à la page 87, en parlant du " témoin oculaire " :

"Le Révérend M. Paquin, auteur du journal historique des événements arrivés à St-Eustache pendant la rébellion. On doit d'autant plus ajouter foi aux récits de M. Paquin qu'ils sont confirmés par la presse impartiale du temps et que M. Paquin ne cachait pas ses sympathies en faveur de l'insurrection."

Je rappellerai en passant que M. L. N. Carrier, qui a fait sa marque comme historien, est le fils d'un patriote de 1837.

M. l'Abbé Verreau qui fait autorité comme historien bien renseigné, m'écrivait entr'autres choses, dans sa lettre datée du 24 mars dernier, ce qui suit :

" Quant au *journal historique*, j'avais toujours cru qu'il était de M. Paquin. A l'époque où il a paru, j'étais assez jeune : mon défunt père nous le lisait le soir dans le *Canadien*. J'avais l'esprit déjà frappé par la vue des habits rouges et des baïonnettes des soldats qui logeaient en face de chez nous. Les détails de cette époque sont restés assez gravés dans ma mémoire. C'est de cette époque que le nom de M. Paquin m'est connu. Plus tard, à Sainte-Thérèse, le vénérable M. Ducharme m'a parlé des événements de 37, du rôle qu'il y avait joué, ainsi que M. Paquin. Je ne puis affirmer qu'il attribuait la paternité du *Journal* à M. Paquin, mais c'est l'impression qui m'en est restée. Lajoie, dans le catalogue de la bibliothèque du Parlement, Morgan, dans sa *Bibliotheca canadensis*, rangent M. Paquin parmi les écrivains canadiens, précisément à cause de cet ouvrage . . . Au lieu d'un écrivain, vous en avez deux maintenant et deux témoins oculaires: le vicaire, M. Desèves, qui me paraît mettre beaucoup de mesure dans ses paroles ; vous avez en même temps l'opinion du curé, qui écrit au jour le jour, non en vue d'une publication immédiate. Ses ex-

pressions sont dures; mais on ne l'a pas écouté; on l'a insulté et presque maltraité; on a causé la ruine de de son église, du couvent, d'un village florissant. Pourquoi? pouvait-il se demander au bout d'un an et de plusieurs années.

" Je suis si occupé que je ne lis pas les journaux. On me dit que M. David veut tirer parti contre vous du fait que M. Paquin n'est pas l'auteur du *Journal*. Je sais gré à M. David d'avoir fait connaître ce fait, s'il est parfaitement établi, comme je l'ai dit plus haut; c'est une erreur de moins. Mais l'auteur n'en est pas moins témoin oculaire; il n'en est pas moins véridique, et puisque M. Paquin renvoie à cet écrit pour les détails, c'est qu'il a trouvé ces détails corrects."

Ce que je viens de citer de la lettre de M. l'abbé Verreau n'est qu'un extrait tiré d'une longue lettre où il me parle d'autres sujets historiques.

Dans une autre lettre que m'adressait M. l'abbé Verreau, le 23 de mars dernier, il ajoutait:

" Ce qui justifiera M. l'abbé Paquin de n'avoir pas voulu suivre le mouvement révolutionnaire, c'est son obéissance aux instructions de son évêque, et aux yeux des catholiques, les patriotes auront toujours le grand tort d'avoir repoussé avec mépris, même avec des insolences, les conseils paternels de Mgr. Lartigue."

Ceux qui ont lu mon livre ont dû remarquer le passage suivant de la lettre de M. Joseph de Bellefeuille, page 136:

" J'ai lu avec intérêt le petit pamphlet sur les malheureux événements arrivés en 1837 dans notre paroisse.

" C'est vers la première date de ce pamphlet, c'est-à-dire le 26 de novembre 1837, que je suis parti de St-Eustache pour aller à Nicolet, et j'y suis revenu durant l'hiver suivant, de sorte que je n'ai pu être témoin de ces événements. Mais je crois que, d'après le rapport de beaucoup de personnes très dignes de foi et que j'ai questionnées, tous les faits rapportés par l'auteur de ce pamphlet que l'on attribue à feu Messire Paquin, le curé de St-Eustache lors de ces événements, sont très véridiques. D'ailleurs, jamais personne, à ma connaissance, n'a eu la témérité de contredire la véracité et l'authenticité de cette brochure qui a été écrite par un homme franc, généreux et animé des sentiments patriotiques et évangéliques les plus purs. "

Lisons maintenant les trois lettres qui suivent : l'une du Révd. M Guyon, curé de Saint-Eustache ; la seconde de M l'abbé Tassé ; la troisième du révérend M. Théberge, curé actuel de Varennes, mais qui fut précédemment à la tête de la cure de St. Augustin durant un grand nombre d'années et où demeurait M. le curé Desèves :

Presbytère de St-Eustache,
24 mars 1884.

A C. A. M. Globensky, écuyer,
au Plateau des Chênes,
St-Eustache.

Mon cher Monsieur,

Vous me demandez si j'ai quelque raison de croire que le *Journal historique* par *Un témoin oculaire* a pour auteur M. l'abbé Paquin plutôt que son vicaire M. Desèves.

Je puis vous répondre ceci : Je suis prêtre depuis

1843 et curé de St-Eustache depuis 1860. Jamais je n'ai entendu dire que M. Desèves fût l'auteur du Journal en question, mais au contraire, j'ai toujours pris comme chose certaine que l'auteur était M. l'abbé Paquin.

Avec une parfaite considération,

Votre, etc, etc.

I. J. GUYON, Ptre, Curé.

St-Scholastique, 27 mars ,84.

A M. C. A. M. Globensky,

Mon cher Monsieur,

Nulle objection à la publication de ma lettre de Février dernier.

Quant au mémoire de M. Paquin, je sais par *tradition* qu'il en a fait un sur les événements de 37—même qu'il a écrit une histoire ecclésiastique du Canada. Voilà tout et c'est assez—Dire que c'est l'œuvre de M. Desèves, c'est chose nouvelle et invraisemblable, M. Desèves n'ayant pas laissé des raisons de croire à cette opinion.

Tout à vous,

S. TASSÉ, Ptre.

Varennes, 30 Mars 1884.

C. A. M. Globensky, Ecr.,
Plateau des Chênes,
St. Eustache.

Mon cher Monsieur,

J'ai reçu, samedi midi, votre lettre du 27 courant. Le même jour, à 2 hrs. P. M., je vous ai expédié un télégramme pour vous dire que je n'avais rien à répondre. Cependant, réflexion faite, je crois devoir vous faire connaître ce qui suit : Je suis bien surpris d'entendre

dire, pour la première fois, que feu Messire F. X. Desèves est l'auteur du " Journal Historique " de feu M. Paquin. Je dis à dessein : " de feu M. Paquin," parce que je suis persuadé que ce dernier en est l'auteur. J'ai bien connu M. Desèves. J'ai été, pendant quinze ans, quasi son voisin. Il ne m'a jamais dit qu'il fût l'auteur du " Journal Historique." Bien plus, je suis d'opinion qu'il n'en était pas capable. J'ai été son *exécuteur testamentaire*, et après avoir visité avec soin tous ses papiers, je n'ai rien trouvé qui m'indiquât l'ombre d'une paternité du " Journal "en question – pas un papier, pas un brouillon, pas un mot se rapportant à ce sujet. Est-il possible qu'un homme qui a écrit *presqu'un* livre, n'en ait pas gardé une copie, au moins quelques bribes ? Si M. Desèves eût été l'auteur du " Journal Historique," il s'en serait certainement vanté, car la vanité était un faible chez lui. Pour toutes ces raisons, je ne croirai jamais, à moins de preuves évidentes, que feu M. Desèves est l'auteur du " Journal Historique " —lors même que M. Paquin l'aurait dit ; en ce cas je croirai que M. Desèves a servi de chaperon ou de paravent. Car je déclare positivement, et avec connaissance de cause, que ce pauvre M. Desèves ne savait pas écrire, même d'une manière passable—tandis qu'on sait que M. Paquin aimait à écrire et maniait assez bien la plume.

Quant à M. David, qui cherche à stigmatiser la mémoire de ce pauvre curé Desèves, je lui souhaite de mourir comme lui, avec les plus beaux sentiments de repentir et de pénitence, après avoir reçu tous les sacrements de l'Eglise.

Malgré toutes ses misères, M. Desèves était incapable, vu sa franchise, de vendre pour de l'or son honneur et sa plume.

Veuillez recevoir mes meilleures amitiés et me croire

Votre très humble
et obéissant serviteur,

J. S. Théberge, Ptre.

Et M. David lui-même, avant son "étonnante découverte," que pensait-il à ce sujet? Il m'écrivait le 19 juillet 1883 :

" Je regrette d'apprendre que vous êtes décidé à publier la brochure de M. le curé Paquin...... Je crains beaucoup que la brochure de M. le curé Paquin et vos commentaires ne m'obligent de sortir de ma réserve.

"Je me crois en état de réfuter un grand nombre des allégations de M. Paquin."

Comment se fait-il donc que tout le monde, y compris M. David et moi, se soit ainsi mépris sur le véritable auteur du *Journal historique* ? Je ne puis répondre pour tout le monde, — mais je le puis pour moi et pour M. David.

Quant à moi, j'ai voulu écrire une histoire de bonne foi. Dans ce but, j'ai étudié tous les documents qu'il m'a été possible de réunir. Au nombre de ces documents se trouvaient le *Journal* toujours attribué à M. Paquin et ses *Mémoires* inédits. J'ai lu le *Journal* avec la plus grande attention, et je l'ai accepté comme une autorité de premier ordre. J'ai lu ensuite les *Mémoires* où j'ai constamment retrouvé le même récit des faits, les mêmes opinions, parfois plus accentuées, il est vrai, que dans le *Journal*. Voyant cette similitude, qui est frappante même dans le style, il ne m'est jamais venu à l'idée que ces deux ouvrages fussent de deux auteurs différents. Je l'avoue, le passage des *Mémoires* où M. Paquin accorde, dans des termes plus ou moins précis, la paternité du *Journal* à son vicaire, M. Desèves, n'a aucunement fixé mon attention.

Pourquoi ? Je le répète, parce que j'étudiais de bonne foi et que les *Mémoires* et le *Journal* me paraissaient tout un, pour le fond comme pour la forme, et si M. Paquin accorde le crédit du *Journal* à son vicaire, M. Desèves, c'était uniquement pour se mettre à l'abri de la critique et pour mieux arriver à des fins cachées et nobles.

Voilà pour ma justification personnelle.

Maintenant, qui a écrit le *Journal ?* Est-ce M. Paquin ? Est-ce M. Desèves ? Peu importe. En voici la raison.

Le *Journal* a été publié en 1838. Il a été dans le temps reproduit par l'*Ami du Peuple*, et le *Canadien* qui disait, le 3 mai 1838 : " Nous reproduisons de " l'Ami du Peuple " un *Journal* de ce qui s'est passé " à St-Eustache et dans les environs avant et pendant " l'expédition formidable commandée par le Com- " mandant en chef en personne. Ce *Journal* nous pa- " raît avoir été écrit sans fiel ni passions, et mérite " par là beaucoup de confiance."

Tout le monde l'a lu, tout le monde l'a attribué à M. Paquin, et ce dernier n'a jamais réclamé. Quand même il ne l'aurait pas écrit de sa main, il en est le véritable auteur, il en a porté, il en porte encore toute la responsabilité. C'est lui—dans l'hypothèse où il n'aurait pas tenu la plume lui-même—c'est lui, dis-je, au moins qui l'a fait écrire, dans son propre presbytère, par son vicaire, et cela, dans le but louable de faire indemniser les victimes de l'insurrection.

Ainsi, que M. Desèves ait *fait* le *journal*, comme le dit M. Paquin dans *ses Mémoires*, en le reproduisant, l'autorité de ce document n'en est aucunement infirmée : toute cette autorité repose sur la haute personnalité de M. le curé Paquin, dont les démarches multiples auprès du gouvernement, de Sir John Colborne lui-même, ont été aussi connues que fructueuses. Le *Journal* n'était qu'un des moyens qu'il mettait en jeu pour porter secours à ses paroissiens.

Dans les Mémoires inédits et autographes de l'abbé Paquin que possède actuellement M. David et que ce dernier a bien voulu prêter à mon fils, j'ai remarqué ce que M. David n'a pas compris ou n'a pas voulu comprendre. Pourtant le problème est facile à résoudre. Si M. Paquin a cité comme une autorité le témoignage du *Journal fait par un témoin oculaire*, c'était spécialement pour insérer dans ses Mémoires un compte-rendu fidèle de la bataille livrée le 14 de décembre 1837 à St-Eustache ; car à part ce compte-rendu du Journal cité comme authentique, analysé et augmenté considérablement par M. Paquin, tout le reste et l'étendue de ses commentaires sur cette bataille comme sur la rébellion de 1837, émanent de la plume seule de M. Paquin.

Je dois dire aussi que les Mémoires de M. Paquin que j'ai en ma posession ne concordent point avec les Mémoires que possèdent M. David, et je suis prêt à le prouver.

Je dois en même temps ajouter que ces Mémoires authographes et inédits de M. Paquin que j'ai insérés

dans mon livre, n'appartiennent qu'à la plume de ce Révérend prêtre et si l'on compare le Journal historique avec les vertes mercuriales que M. Paquin administre à la rébellion et aux chefs, il sera facile au lecteur de se convaincre que M. Paquin a été beaucoup plus sévère et beaucoup plus violent que ne l'a été le Journal. Alors pourquoi M. David fait-il tant de tapage et jette-t-il injustement la boue à pleine main sur la mémoire de M. Desèves, si toutefois le vicaire ou le secrétaire de M. Paquin est l'auteur du Journal ? Uniquement parce que M. David sait qu'il s'est fourvoyé et il prend tous les faux-fuyants possibles pour se tirer du dédale où il s'est égaré. La question principale : savoir, si mon père a eu raison de combattre la révolte et si cette révolte était condamnée, n'a aucune importance pour M. David, et il s'applique tout simplement à discuter des questions de détails, afin de sortir du mauvais pas, je le répète, où il s'est fâcheusement aventuré et perdu.

J'avais préparé une défense assez longue pour venger la mémoire vénérée de l'Abbé Paquin, audacieusement insulté par M. David ; mais comme l'insulteur s'est un peu rétracté, sans m'expliquer pourquoi, vu que M. Paquin reste le même avec ses commentaires acérés sur les chefs de la révolte, je me dispenserai de publier ce travail.

Je ne suis pas savant en matière de discipline ecclésiastique, mais il me semble que l'on pourrait ajouter que M. le curé Paquin avait droit de défendre à son vicaire de publier un travail qu'il aurait désapprouvé, et que, s'il ne l'a pas fait, que si au contraire il ne

parle dans ses *Mémoires* de cet écrit qu'en termes qui valent un éloge, c'est qu'il en a permis la publication.

Mais il y a bien plus—et c'est ici que je réponds pour M. David, en l'accusant d'une insigne mauvaise foi.

M. David a tiré du V[e] chapitre des *Mémoires* le passage dans lequel M. Paquin dit que M. Desèves a fait le *Journal*. M. David ne poursuit pas plus loin sa citation et ne donne pas au lecteur une idée plus ample de ce que contient le même chapitre.

Or, que trouvons-nous dans ce chapitre V ?

Nous y trouvons le *Journal* tout entier, c'est-à-dire analysé ou reproduit textuellement. Il semble que lorsque M. Paquin prend la plume et analyse, ce ne soit que pour mettre plus d'énergie dans l'expression.

M. David ne dit rien de cela. Et comment ose-t-il, après avoir lu ce manuscrit, dire simplement, et sans autre explication, que M. Desèves est l'auteur du *Journal ?* Est-ce que les plus simples notions de l'honnêteté en fait d'histoire ne l'obligeaient pas à expliquer que M. Paquin n'avait jamais désavoué le *Journal* de son vivant et que dans ses *Mémoires*, il s'en était servi comme d'une pièce véridique et l'avait incorporé à son propre ouvrage. Car s'il existe des doutes sur le nom de celui qui a écrit le *Journal*, il n'en peut exister sur le fait suivant,savoir : que le public est en possession d'un opuscule signé *un témoin oculaire* et que M. David a pardevers lui des mémoires dans lesquels M. l'abbé Paquin en prend la responsabilité. Par conséquent, s'il y avait doute hier, le doute n'est plus permis aujourd'hui. Le seul auteur responsable est M. Paquin.

M. David savait bien que le public n'a pas lu les *Mémoires*, puisqu'ils sont inédits, et il a calculé qu'en reproduisant quelques lignes où M. Paquin dit que M. Desèves a *fait* le *Journal*, il serait cru sans peine et mettrait dans un grand embarras ceux qui aiment à invoquer l'autorité de l'abbé Paquin.

Mais cette petite trigauderie une fois démasquée, l'embarras est pour M. David tout seul.

Faut-il en dire plus long sur ce sujet ? Quant à moi, je n'en ai pas le courage. Voyant un écrivain si prétentieux, qui pose comme critique impartial et qui invoque sans cesse les lois de l'honneur et de la vertu civique, voyant, dis-je, cet écrivain se laisser emporter par la passion et s'oublier au point de commettre l'indignité que je viens de dénoncer, je ne puis que l'abandonner à lui-même et au jugement du public.

Je me contenterai de protester contre le procédé de M. David. Pour enlever au *Journal* la valeur que lui donne le nom de M. Paquin, il ne lui était pas nécessaire de parler de M. Desèves en termes injurieux. En cela, il a manqué de charité pour la mémoire d'un homme dont les habitants de Saint-Eustache n'ont eu qu'à se louer, qui a pu avoir ses fautes plus tard, mais qui a fait une mort chrétienne ; il a de plus manqué de courtoisie envers la respectable famille Desèves. Quant à moi, j'ai usé de plus de délicatesse envers certains amis, vieux ou jeunes, de M. David, en retranchant des dépositions que j'ai publiées dans mon livre les noms de plusieurs personnages fort connus. Et M. David n'ignore pas cela.

DEUXIÈME LETTRE

Après avoir vidé la question du *Journal d'un témoin oculaire*, je passe à celle du Dr. Chénier, qui n'est cependant qu'une question secondaire, puisque mon livre n'a été publié que pour deux fins : la première, pour prouver que mon père a eu raison de combattre la rébellion ; la seconde, pour prouver que cette rébellion a été condamnée par l'immense majorité du pays. Il est évident que M. David a voulu donner le change au public, en laissant de côté la question principale, pour ne s'occuper que d'une question fort secondaire, et cela afin de se tirer du mauvais pas où il s'est engagé ; mais puisqu'il le veut, discutons cette question.

Elle est double. Il s'agit de savoir : 1° si Chénier a combattu après être sorti de l'église ; 2° si le cadavre du Dr. Chénier a été profané après la bataille.

Sur le premier point, M. David insiste beaucoup pour démontrer que Chénier a combattu après être sorti de l'église, qu'il a tiré plusieurs fois sur l'ennemi, qu'il est mort les armes à la main, en brave, en héros.

Cette insistance de sa part autorise à croire que si Chénier n'avait pas combattu aussi longtemps qu'on le dit, sa mort n'aurait été celle ni d'un brave ni d'un héros.

Je laisse à M. David toute la responsabilité de cette logique ridicule. Je dis ridicule : en effet, si Chénier, après avoir combattu dans l'église, se voyant cerné de toutes parts et prêt d'être brûlé vif, avait formé le projet de battre en retraite, sans plus coup férir, aucun homme sérieux ne prétendra qu'il aurait montré en cela de la lâcheté ou un manque de cœur.

Je me contenterai de faire observer à M. David que son argumentation manque de courtoisie à l'égard de plusieurs de ses amis, dont quelques-uns sont aussi les miens, qui voyant les forces écrasantes qui allaient attaquer le village de Saint Eustache, jugèrent que la bataille était perdue d'avance, qu'il était inutile et déraisonnable d'aller au feu dans de telles conditions, et s'enfuirent avant l'engagement. Si pour être brave, pour être un héros, il a fallu à Chénier se faire tuer en conduisant au massacre ses compatriotes, que penser, d'après l'argument de M. David, de ceux qui n'ont pas combattu du tout ? M. Paquin aurait dit qu'ils étaient des sages et que Chénier était un *imbécile*. M. David, lui, doit dire qu'ils étaient des lâches pour n'avoir pas fait comme des héros.

Quant à moi, je déclare de nouveau que je n'ai jamais dit que Chénier fut un lâche ni que c'était un héros. Je dirai simplement que son influence a été néfaste : de son vivant il montait les têtes, après sa mort il les fait tourner, témoin M. David.

Mais puisque M. David tient à prouver que le Dr. Chénier a combattu dans le cimetière après être sorti de l'église et qu'il cite à l'appui de cette assertion le témoignage d'un nommé F. H. Grignon et celui d'un

nommé Olivier Benoit, je dois rappeler ici, pour l'information de ceux qui n'ont pas lu mon livre, les témoignages contradictoires que j'ai déjà publiés. Du reste, je n'y tiens pas autrement qu'au point de vue de la stricte vérité historique.

D'abord, je dois remarquer que le nommé Grignon est mort et qu'il n'a pas donné d'attestation écrite. Quant au nommé Benoit, sa déclaration ne vaut rien du tout, car il déclare qu'étant prisonnier dans le hangar de Féré, on est venu lui montrer le cœur de Chénier au bout d'un bâton ou d'une baïonnette, et comme je le prouverai à la fin de cette lettre, cette affirmation est si audacieuse que son auteur ne mérite pas qu'on le croie sur sa parole, fût-elle donnée en vertu de la 37 Vict., intitulée "Acte pour la suppression des serments volontaires et extra-judiciaires."

Avant d'aller plus loin, je dois faire remarquer la contradiction flagrante et grossière qui se lit dans le témoignage du dit Ouellet, et cela en rapprochant l'une de l'autre deux de ses mirobolantes assertions à propos du corps du Dr Chénier :

"Là, j'y ai vu le corps du Dr Chénier, assis dans un fauteuil et vis-à-vis un châssis donnant sur la rue, exposé *tout nu* à la curiosité publique.

"Là, dans l'auberge, le corps du Dr Chénier qui avait été ouvert *et dont les hardes étaient en lambeaux, etc.*"

Comment se fait-il que le héros de M. David que l'on présente *tout nu* à la onzième ligne, se retrouve tout à coup avec des hardes à la dix-huitième ?

L'effet sans doute de l'illuminisme !... En voilà un au moins qui ne renversera point les illusions de M. David

Cette contradiction flagrante ne mérite pas même l'aumône d'un sarcasme ou du plus léger commentaire, et passons à la preuve.

Que disent les déclarations consignées dans mon livre ? Il est dit par M. François Cabana, cultivateur des plus respectables :

"Je certifie de plus que j'étais parmi les insurgés qui furent renfermés dans l'église par Girod et le Dr. Chénier, d'où nous devions combattre et massacrer l'armée anglaise qui arrivait sur le village de St-Eustache. Malheureusement, le feu de nos assaillants était à peine ouvert que nous reconnûmes, mais trop tard, la folie de notre résistance et de notre révolte. Chacun s'empressait alors de se cacher, de fuir, particulièrement lorsque le feu se communiqua à l'église. Dans ce moment suprême, je me trouvais dans le chœur de l'église avec le Dr. Chénier et M. Joseph Robillard, et je ne puis assurer s'il y avait encore beaucoup de monde dans . église ; mais tout ce que je me rappelle parfaitement et que j'affirme devant Dieu qui m'entend, c'est que le Dr. Chénier (comme M. Robillard et moi) était sous l'empire d'une grande excitation et d'une grande crainte, nous dit à tous deux : " Nous sommes flambés ! nous sommes perdus ! sautons par la fenêtre de la chapelle de la Ste-Vierge, et venez avec moi vous cacher sous le petit pont du fossé qui traverse le cimetière."

Par Wm. Inglis, écuier, président de la société d'Agriculture du comté des Deux-Montagnes, homme

haut placé, fort considéré et l'ami des Canadiens français :

" Regarding the death of Dr. Chénier, I did not witness it, but I understood that he was shot while attempting to escape. The cause which he attempted to support having become hopeless, it was his duty to use any means still in his power to save his life. It is a poor tribute to his memory to represent him as having committed an act which would have been simply suicide, as he is represented to have rushed out of the church sword in hands, in face of the troops. "

Par Jean-Bte Proulx dit Clément, ancien marchand et honorable doyen de St-Eustache :

" Je me crois obligé de faire remarquer que le dit Payriard a dû répéter bien innocemment ce qu'il a entendu dire, car il mentirait s'il soutenait que le Dr Chénier, après s'être évadé de l'église, aurait combattu les troupes en face de cet édifice."

Par MM. Luc Langlois et Jean-Bte Bélanger, patriotes respectables, dont l'un a combattu dans l'église :

" Nous déclarons que nous n'avons jamais entendu dire que le Dr Chénier, après avoir sauté dans le cimetière, lors de la bataille du 14 de décembre 1837, aurait combattu dans aucun endroit."

Par M. Néré Choquette, type du gentilhomme et citoyen fortuné :

" De plus, je dois ajouter que mon père qui a assisté à la bataille du 14 de décembre 1837, m'a formelle-

ment dit ainsi qu'à un grand nombre de personnes, et cela en plusieurs occasions, que le Dr Chénier n'a jamais combattu les troupes après être sorti de l'église, et qu'il a été tué par un conp de feu lorsqu'il eut sauté dans le cimetière de St-Eustache, d'où il essayait à se sauver."

Par M. Thomas Brunet, cultivateur on ne peut plus honorable :

" J'affirme aussi que j'ai toujours entendu dire que, aussitôt que le Dr Chénier fût sorti de l'église, il fut tué d'un coup de feu tiré sur lui lorsqu'il fuyait et voulait franchir le cimetière qui touchait à la dite église. "

Par Alexandre Poirier, homme honnête et *patriote* qui a combattu dans l'église :

"Je n'ai pas vu tuer le Dr Chénier, mais il est reconnu par tout le monde qu'il a été tué aussitôt qu'il eut sauté par la fenêtre de la chapelle de la Ste. Vierge dans le cimetière et lorsqu'il se sauvait. "

Par le révérend Messire Guyon, le vénéré curé de St. Eustache :

" Je, soussigné, certifie que ayant eu beaucoup de rapports avec M. Joseph Robillard, ancien citoyen de ma paroisse et qui jouissait à juste titre de la plus haute considération dans ma paroisse, j'ai eu l'occasion de parler avec lui et très souvent des malheureux événements de 1837 ; puis de la bataille de St. Eustache, à laquelle il a pris part et de sa fuite de l'église.
Après avoir lu bien attentivement la déclaration donnée en ma présence par François Cabana, en date du 30 mars 1877, je dois certifier qu'elle concorde

absolument avec le récit qui m'a été fait par feu Joseph Robillard sur sa fuite de l'église avec le Dr Chénier, c'est-à-dire que la narration faite par le dit François Cabana *touchant les paroles, la peur et la fuite* du Dr Chénier, est d'une exactitude scrupuleuse. Mais je dois faire remarquer que comme M. Robillard avait pris une autre direction pour s'enfuir, il n'a pu être témoin de la mort du Dr Chénier."

A ces déclarations on pourrait ajouter le récit de la mort du Dr. Chénier, publié par le *Populaire*, le 3 janvier 1838 :

" Chénier, après avoir combattu dans l'église, au milieu des hommes qu'il y avait entraînés, et auxquels il avait juré de mourir, voyant que sa troupe serait bientôt écrasée sous les ruines de l'édifice, sauta par une des fenêtres dans le cimetière et ce fut en touchant à terre qu'il reçut le coup de feu dont il mourut instantanément."

Maintenant, si le public tient autant que M. David à savoir si Chénier est mort les armes à la main, en tirant sur l'ennemi, ou bien s'il a été tué comme le rapporte M. Paquin dans son journal et dans les mémoires que possède M. David, en essayant à s'enfuir par le cimetière ; dans ce cas, le public pourra décider la question lui-même, en appréciant la valeur des divers témoignages. Pour moi, je le répète, c'est une affaire secondaire, et je ne fabrique pas les héros à la manière de M. David.

Après avoir lu les Mémoires de l'Abbé Paquin que possède M. David, c'est-à-dire le chapitre V où l'auteur cite le *Journal d'un témoin oculaire* comme une

autorité, j'y ai remarqué que, la plupart du temps, la citation n'est pas accompagné de guillemets ; ce qui naturellement me porte à croire que c'est M. Paquin qui parle et commente lui-même en toutes lettres. D'ailleurs, le récit n'est nullement le même dans le *Journal*. Voici ce qu'il dit à propos de la fin de la bataille et de la mort du Dr Chénier.

" Mais Chénier se jettant par une des fenêtres du milieu du flanc de l'Eglise, le chassis à côté de la chaire, reçut un coup de feu qui le (fit) expirer sur le champ. "

Après le récit de la bataille et après maints commentaires plus ou moins violents, il écrit ce qui suit :

" Le corps du Dr Chénier porté à l'auberge de M. Addison fut ouvert par les chirurgiens pou. s'assurer de la cause de sa mort ; mais il est faux que son cœur ait été exposé à la curiosité publique—les Docteurs Bowie du village et ceux des troupes firent les choses avec décence et l'on peut dire (avec) humanité vis-à-vis d'une quinzaine de blessés dont quelques-uns moururent le lendemain dans l'auberge Addison. "

Est-ce que M. David n'avait pas lu tout cela avant d'aller chercher bien loin, c'est-à-dire à Ste. Scholastiques, deux témoins complaisants ?

C'est fort heureux que M. David m'ait prêté ce manuscrit de M. Paquin, car dans celui que j'ai en ma possession, la première citation de M. Paquin concernant la mort du Dr Chénier, n'est pas absolument la même et quant à son dernier témoignage sur la prétendue profanation du corps du Dr Chénier, il n'en

parle point. Mes remerciments donc à M. David pour ce détail non mentionné dans les Mémoires de M. Pa quin et que j'ai en mains.

Avant d'aller plus loin, je tiens à relever les insultes dont mes témoins ont été l'objet de la part de M. David. Il dit que je les ai "séduits," qu'ils n'ont pas compris ce qu'ils ont signé. L'un de ces témoins est Messire Guyon, curé de ma paroisse depuis vingt-quatre ans, et je pense que tous ceux qui le connaissent regarderont comme un insolent celui qui ose insinuer qu'il a pu être séduit ou qu'il n'a pas compris sa propre déclaration. Quant aux autres, qui sont tous des gens honorables, et dont plusieurs occupent des positions élevées et sont entourés d'un respect exceptionnel dans le milieu social où ils vivent, je puis dire que les éclaboussures lancées par M. David ne monteront pas jusqu'à eux.

Je passe à la seconde partie de la question, savoir : si les restes mortels du Dr. Chénier ont été profanés. Je réponds, non.

Pour prouver l'affirmative, M. David publie deux "déclarations solennelles," l'une d'Olivier Benoit dont j'ai parlé plus haut, l'autre de Gabriel Ouellette. Ces deux personnages ont commis deux impostures, de bonne foi, je l'espère, et pour Ouellette en particulier, je le crois, parce que c'est vraiment un pauvre d'esprit. En effet, il dit en toutes lettres *que c'était un Globensky qui fit la garde à la porte de la dite auberge, la plupart du temps*. Or, on sait parfaitement que mon père était le commandant d'une compagnie de volontaires ; et dire que le commandant

faisait la garde *la plupart du temps* à la porte d'une auberge, est une erreur si grossière qu'elle peut faire douter de la bonne foi de l'auteur.

D'ailleurs, M. J. Bte Proulx, le sergent de la compagnie de mon père, détruit ce fol avancé.

J'oppose donc à ces deux témoins les documents suivants.

Le Journal historique dit ce qui suit :

" Le corps du Dr Chénier fut trouvé vers six heures, et porté dans l'auberge de M. Addison. Les Docteurs l'ouvrirent pour s'assurer de la cause de sa mort, mais il est faux qu'on lui ait arraché le cœur pour en faire un objet de curiosité."

Par M. D. McNaughton :

" J'affirme de plus qu'il est faux de dire que le cœur du Dr Chénier a été promené dans les rues de St-Eustache au bout des baïonnettes des troupes, et que l'on a profané et mutilé son corps."

M. Jean-Bte Proulx dit Clément, ancien marchand de St Eustache où il a occupé les plus hautes charges, renommé par son intelligence et allié à une famille on ne peut plus honorable, était sergent dans la compagnie de mon père. Il déclare entr'autres choses dans mon livre, page 255, ce qui suit :

" Payriard mentirait s'il soutenait que le cœur du Dr. Chénier aurait été montré par curiosité et que quand un patriote passait, on lui criait : " Viens donc voir ton Chénier, comme il avait le cœur pourri ! " Toute cette narration est une histoire de fantaisie, ou

l'œuvre d'un esprit inventif, et à force de la répéter, on finirait sans doute par la faire croire à la nouvelle génération, si, par respect pour la vérité, des témoins oculaires et qui vivent encore ne venaient lui donner un démenti formel. Je défie qui que ce soit dans St. Eustache d'avancer une telle fausseté ; car tout le monde lève les épaules de pitié, lorsque l'on dit ou que l'on lit un tel conte.

" La poitrine du Dr Chénier a été ouverte par les chirurgiens, c'est vrai ; mais c'était pour constater la cause de la mort, et aussitôt après l'autopsie, les dépouilles du défunt furent recouvertes et tenues *avec la plus grande décence.*

" Je parle avec connaissance de cause, car j'étais sergent, je le répète, dans la compagnie des volontaires du capitaine Globensky, compagnie qui a eu la garde du village après la bataille, et qui avait toujours l'une de ses sentinelles en face et à l'intérieur de l'hôtel d'Addison, où le corps du Dr Chénier était exposé. Conséquemment, si une telle infamie eût été perpétrée, j'en aurais été témoin, mais encore une fois, je le redis, c'est un récit imaginaire et mensonger. D'ailleurs, comme par mon grade de sergent, le capitaine Globensky m'avait chargé de placer et de remplacer les gardes auprès du corps du Dr Chénier, je ferai prouver par l'une de ces sentinelles qui vit encore, que ce récit est absolument faux. "

Par M. Basile Sauvé dit Laplante, beau-père de M. le Colonel Arthur Rodier ; ce M. Sauvé est l'essence même de la respectabilité.

" Quant à la déclaration donnée par le dit Félix Payriard dit Bourguignon, jedois ajouter en réfutation plusieurs faits et circonstances dont M. Jean-Baptiste Proulx n'a pas été témoin.

" Premièrement, je dois dire que, après la bataille du

14 de décembre 1837, je n'ai pu bouger du village de Saint-Eustache, et j'ai été de garde durant une demi-journée auprès du corps du Dr. Chénier.

"Le corps était placé non sur une table comme le raconte le dit Payriard, mais bien sur le *comptoir* de la *Bar Room* de l'Hôtel Addisson. Le volet attaché au plafond et qui se rabattait tous les dimanches, pour cacher la dite *Bar Room* à la vue du public, était rabattu sur les dépouilles du Dr. Chénier. La fenêtre qui se trouvait au bout du comptoir de la dite *Bar Room* et qui donnait sur la rue, était à une assez bonne distance de la face du défunt, puisque sa tête avait été placée à l'autre bout du dit comptoir, et cette fenêtre était fermée et non ouverte, comme le dit le nommé Félix Payriard. D'ailleurs le froid intense qu'il faisait alors n'aurait jamais permis que cette fenêtre fut ouverte. La porte qui donnait accès à la dite *Bar Room* était aussi fermée ; conséquemment, les restes du Dr. Chénier se trouvaient non-seulement cachés à la vue des passants, mais ils étaient renfermés dans une chambre close, et nul ne pouvait les voir, sans un permis des autorités militaires, et sans l'assistance du tourne-clef ou de la sentinelle, qui, toujours, était en fonction devant la dite *Bar Room*.

" En face de l'auberge et sur le parapet de la rue, une autre sentinelle empêchait les gens d'entrer à l'intérieur ; car l'hôtel avait été converti en infirmerie et on y avait transporté tous les blessés. De plus, la porte d'entrée de cette auberge était fermée au verrou et ceux qui voulaient y entrer ou voir le corps du Dr Chénier, étaient obligés de se munir d'une passe (permis) ; car sans cela, la porte n'était pas ouverte.

" J'ai montré le corps du Dr Chénier à au-delà de cinquante personnes, mais elles étaient toutes pourvues d'une permission émanée de l'autorité militaire, à l'exception, bien entendu, de mon commandant, le capi-

taine Globensky, qui est venu plusieurs fois montrer le corps du Dr Chénier à plusieurs messieurs.

" L'autopsie a été faite alors, m'a-t-on dit, pour s'assurer de la cause de la mort du Dr Chénier *ou comment il avait été tué* ; mais je n'ai pas été présent à l'ouverture du cadavre. Tout ce que je sais, c'est que la peau et la chair de sa poitrine étaient fendues en forme de croix, et j'ai aussi remarqué que la chair était entrelardée de graisse ; mais personne plus que moi n'a pu voir à l'intérieur de la poitrine, puisqu'elle était refermée. Félix Payriard ment lorsqu'il dit : " La poitrine était découverte et le cœur pendait dehors. Quand un patriote arrivait ou passait là, il lui criait : " Viens donc voir ton Chénier, comme il avait le cœur pourri." Je remarquai que la tête était couverte de caillots de sang à cause des coups de crosse de fusil."

" Comme je l'ai dit plus haut, j'ai vu le corps du Dr Chénier au delà de cinquante fois et sa poitrine n'était pas découverte ; car c'est moi qui la découvrais, en ouvrant le devant de sa chemise, pour le montrer aux visiteurs munis d'une passe. Le cœur n'a jamais pendu en dehors de la poitrine, et celui qui fait un tel avancé commet un mensonge infâme.

" La figure était nette, belle, blanche, sans aucune marque de violence ; elle ne portait pas la plus petite égratignure ; et la tête n'était nullement couverte de caillots de sang, comme l'avance malicieusement le dit Félix Payriard.

" L'appel fait aux patriotes de venir voir le *corps et le cœur pourri* du Dr Chénier est aussi un mensonge atroce."

Par John McGillis, écuyer, avocat, résidant à Montréal, et gentilhomme accompli :

" We remained at our post until nearly 4 p. m., when we were ordered to quarters, the skirmish then

being almost over, Girod, Charretier and others having made their escape early in the day towards the Grand-Brulé (St.-Benoit).

" Being at liberty I, about 4 p. m., walked through the village towards the church. The Dumont house was then in ashes, as well as the *presbytère*, the church being at the same time on fire.

" While looking on I was informed that Chénier had been killed, trying to escape from the church and that his body, having been recognized, had been carried to the Black Bull tavern kept by one Addison.

" When I saw him he was stripped and laid out on the bar counter. After looking and examining the body, I found that the ball that had killed him had entered either on the left or right side, I cannot remember exactly ; however from appearances I beleive he must have been killed by a rifle bullet as the wound or puncture was very small, no blood flowing, the hemorrhage being internal.

" Whilst looking at the body as before stated in the Black Bull Tavern, the Late Dr. McCulloch of Montreal came in and stated he was desirous of making a *post mortem* examination of deceased to follow the course of the ball and find out where it was lodged.

" In the interval the military Surgeons, Doctors Farden and McGregor and the surgeon of the 83rd arrived and stated to Dr. McCulloch that it was their duty to perform the post mortem examination.

" I was not present when the examination was made and never saw Chéniers's body afterwards, as early next morning we were ordered to proceed to St. Benoit, in pursuit of the rebels.

" The statement that Chénier's head had been smashed in by gun stocks, is altogether erroneous, as his head was perfectly sound when I saw his remains in the Black Bull Tavern.

" Moreover to say that his heart had been torn out

and fixed on a bayonet is simply ridiculous, as the discipline of the troops would not allow such barbarism."

Par G. Brayer dit St Pierre, homme on ne peut plus honorable :

" Je déclare en sus, avec messieurs McGillis, Proulx, Inglis, Sauvé et autres, que le récit fait par un nommé Félix Payriard dit Bourguignon, et publié dans le journal *L'Opinion Publique* du 14 de février 1878, est un récit absurde et mensonger auquel nulle personne sensée doit ajouter foi ou attacher de l'importance.

" Ayant été de garde, durant une nuit, devant le corps ou les dépouilles du Dr Chénier, je dois en savoir quelque chose et je dis que Félix Payriard dit Bourguignon ment effrontément lorsqu'il dit que Le Dr Chénier aurait combattu les troupes anglaises à sa sortie de l'église et qu'après avoir été blessé mortellement, son corps aurait été mutilé, et qu'enfin, son cœur aurait éte arraché de sa poitrine et promené au bout des baionnettes des soldats.

" J'ai vu, et plusieurs fois, le corps du Dr. Chénier lorsqu'il était exposé sur le comptoir de l'hôtel Addison, et je corrobore absolument tout ce qui a été dit dans la déclaration donnée le 27 de décembre dernier (1879) par mon compagnon d'armes, M. Basile Sauvé dit Laplante, par laquelle il réfute ce que le notoire Fèlix Payriard dit Bourguignon a malicieusement ou innocemment rapporté ou inventé, à propos de la mutilation des dépouilles du Dr Chénier.

" Comme sentinelle auprès des restes du Dr Chénier qui étaient décemment exposés, je n'ai aucune hésitation à dire que personne n'a pensé à les insulter ou à les faire insulter. D'ailleurs, personne d'entre nous n'eût voulu tolérer une telle infamie ou profanation."

Par MM. Langlois dit Traversy et Jean Bte. Bélanger, patriotes, et qui ont combattu :

" Nous, soussignés, croyons qu'il est de notre devoir d'ajouter à nos précédentes déclarations celle qui va suivre :

" Nous déclarons que nous n'avons jamais entendu dire que le Dr Chénier, après avoir sauté dans le cimetière, lors de la bataille du 14 décembre 1837, aurait combattu dans aucun endroit, soit en se cachant près d'un mur, soit en escaladant le dit mur, pour tirer sur les troupes anglaises, et qu'après avoir remonté toujours sur le même mur, il aurait été blessé mortellement et serait tombé du côté des anglais, où il aurait été assommé à coup de crosse de fusil.

" Nous déclarons aussi que nous n'avons jamais entendu dire que le cœur du Dr Chénier aurait été montré par curiosité, qu'il aurait été laissé pendant au dehors de sa poitrine et qu'après l'autopsie il aurait été porté en triomphe, dans les rues de Saint-Eustache, au bout des baïonnettes des soldats."

Jean-Bte Bélanger qui vient de témoigner conjointement avec Luc Langlois, était l'un des chefs influents de la révolte comme l'un des hommes les plus considérés dans St Eustache, et il ajoute :

" Quant à moi, Jean-Bte Bélanger, je déclare de plus que François Guérin, bourgeois, partisan de la rébellion de 1837, et qui s'est sauvé avec moi lors du jour de la bataille, m'a formellement déclaré qu'ayant été fait prisonnier, il a vu le lendemain ou le surlendemain de la dite bataille, le corps du Dr Chénier exposé dans un hôtel tenu par un nommé Addison. Il me raconta ce fait, lorsque nous étions tous deux incar-

cérés dans la prison de Montréal, et il ajouta qu'il était faux que le cœur du Dr Chénier avait été arraché de sa poitrine, parcequ'il s'était assuré lui-même du contraire en visitant les dépouilles du défunt. "

Par M. William Greer :

"I also affirm that it is false to say that Dr Chénier's heart was carried in triumph at the top of the bayonets in the streets of St. Eustache and that his body was profaned and mutilated. I can contradict that false rumour, for our company did not stir from the village and it was the only one that did not march towards St. Benoit, having remained in the village of St. Eustache to maintain peace and protect the prisoners; moreover, I must add that it was I who after the battle found Dr Chénier's body lying in the cemetery and at the place mentioned in François Cabana's declaration, and immediately, I made it known to the officers of the army; also that his remains were carried in Addison's Hotel where they were exposed with decency and kept with respect."

Par M. Thomas Brunet :

"J'ai vu, le lendemain matin de la bataille, et avant le départ des troupes pour Saint Benoit, le corps du Dr Chénier qui était exposé décemment sur le comptoir de l'Hôtel Addison ; et je dis que celui qui rapporte que " le corps du Dr Chénier aurait été mutilé, et que son cœur aurait été porté au bout d'une baïonnette" commet un mensonge ignoble, car rien de tel n'est arrivé, et il faut que ce raconteur soit bien méchant ou bien innocent pour faire un récit aussi mensonger."

Par Alexandre Poirier, *patriote* qui a combattu dans l'église et qui a été incarcéré dans le hangar ou grenier en pierre de M. Féré :

" Il est faux de dire que le cœur du Dr Chénier a été promené dans le village au bout d'une baïonnette, et c'est un conte imaginaire ou mensonger que personne ne croit dans Saint-Eustache. "

Le déclarant est loin d'affirmer ce que rapportent les témoins de Ste. Scholastique.

M. David fait des gorges chaudes sur l'un de mes témoins, M. François Cabana. Il me suffira de reproduire sa nouvelle déclaration, datée du 12 mars 1884, donnée sous serment ratifiant celle donnée en 1877 et corroborée par celle du révérend M. Guyon.

" Je, François Cabana, domicilié à la Grande Frenière de St. Eustache, âgé de soixante et dix-huit ans, déclare et affirme devant Dieu qui m'entend et en présence duquel je comparaîtrai bientôt, que la déclaration qui vient de m'être lue, qui est annexée aux présentes, que j'ai affirmée en la présence du révérend Messire L. I. Guyon et du Dr V. Perrault, le 30 de mars 1877, est fidèle et correcte ; spécialement lorsqu'en parlant de notre chef, le Dr Chénier (comme M. Robillard et moi) qui était sous l'empire d'une grande excitation et d'une grande crainte, nous dit à tous deux : *Nous sommes flambés ! Nous sommes perdus ! Sautons par la fenêtre de la chapelle de la Sainte Vierge, et venez avec moi vous cacher sous le petit pont du fossé qui traverse le cimetière.* Enfin, je *réaffirme* ou ratifie encore aujourd'hui et solennellement la vérité de tout le contenu de la dite déclaration, en le jurant en la présence de Joseph Paiement Ecr., juge de Paix, ce douzième jour du mois de mars, mil huit cent quatre vingt quatre, et en la présence aussi de Antoine Eustache de Bellefeuille, Ecuier. "

Voici la déclaration de Messire Guyon, curé actuel

de Saint-Eustache, que je suis obligé de reproduire pour la seconde fois :

" Je, soussigné, certifie que ayant eu beaucoup de rapports avec M. Joseph Robillard, ancien citoyen de ma paroisse et qui jouissait à juste titre de la plus haute considération dans ma paroisse, j'ai eu l'occasion de parler avec lui et très souvent des malheureux événements de 1837 ; puis de la bataille de Saint-Eustache à laquelle il a pris part et de sa fuite de l'église.

" Après avoir lu attentivement la déclaration donnée en ma présence par François Cabana, en date du 30 mars 1877, je dois certifier qu'elle s'accorde absolument avec le récit qui m'a été fait par feu Joseph Robillard sur sa fuite de l'église avec le Dr Chénier, c'est-à-dire que la narration faite par le dit François Cabana *touchant les paroles, la peur et la fuite* du Dr Chénier, *est d'une exactitude scrupuleuse.* Mais je dois faire remarquer que comme M. Robillard avait pris une autre direction ponr s'enfuir, il n'a pu être témoin de la mort du Dr Chénier."

Que dit le déclarant, Benjamin Traversy, qui a combattu bravement dans l'église, lorsqu'il parle du Dr Chénier :

" Quant au Dr Chénier, je sais qu'il s'est enfui par la fenêtre de la chapelle de la Ste. Vierge, et cela avant moi et plusieurs insurgés. Après avoir pris le temps de panser uu pauvre malheureux du nom de Courville qu'un boulet avait frappé au flanc gauche et qui mourut dans l'église des suites de cette blessure, je suivis le même chemin qu'avait pris le Dr Chénier et je le trouvai gisant sur le sol, près du petit pont qui traversait le fossé du cimetière et dont parle François Cabana dans sa déclaration. Il venait d'être tiré par les troupes anglaises qui ceinturaient alors l'église et le

cimetière ; mais il n'y avait aucun soldat dans le cime tière lorsque je le traversai pour m'enfuir sur la glace, et le Dr Chénier a dû être tué par un militaire posté en dehors de la clôture du dit cimetière."

Lisons, ensuite, la lettre suivante que je viens de recevoir et qui m'a été adressée par M. le Dr Bowie, ancien citoyen de St Eustache et qui vit, aujourd'hui, dans la province d'Ontario. Ce médecin aussi honorable que distingué, est celui dont parle M. Paquin dans ses Mémoires, et il est allié aux familles Mc Gillis, de Bellefeuille et Harwood.

Voici cettre lettre :

" Mitchell, 1st April 1884

C. A. M. Globensky Esqr.
St Eustache.

Dear Sir,

In your telegram of to day, you request to be informed of the circumstances connected with the death of Dr Chénier. The facts are these. On the evening after the battle some of the St Eustache volonteers found the body quite dead in the cemetery, in a ditch which I think leads from the church to the river. They brought the body to Addison's back yard (Addison's tavern had been converted into an hospital for the wounded prisoners.) As soon as I heard of the body being there it was ordered to be brought inside, where it was laid on the counter of the bar-room, which was then closed up and the body entirely concealed from the public view. As soon as possible we notified his friends, asking them to take away the body, but so great was the panic wich existed that for more than two days, I

think, no one would acknowledge any connections with the deceased. At last, J. B. Laviolette I think it was, came and took the body and had it interred.

It is intirely false to say that any indignities were inflicted on the body. I was in medical charge of the hospital, and had any such occurred, I must have known or heard of it. I understand that a " post mortem " had been made by the military surgeons in my absence, and that the heart was found perforated by a gun shot, which caused death, but, I have reason to believe that this " post mortem " was conducted with all the privacy and decorum usually observed on such occasions. There was no public show of the heart, and as for the body, it was shut up in Addison's bar-room, as much concealed from observation as if it had been laid out in any room in a private house. I was too well acquainted with the deceased when alive, to passively see any indignities offered to his remains.

The above may be relied on as the fact of the matter, and should you require any further information in my power to give, I will be most happy to do so.

Believe me,

Dear Sir

Yours very truly

Dr. J. Bowie.

Voici maintenant l'extrait d'un article publié par le *Populaire* dont j'ai déjà parlé :

" J. O. Chénier : —L'"*Ami du Peuple*" a dernièrement annoncé que le coupable et malheureux chef qui trouva la mort à l'affaire de Benoit de (Saint-Eustache), fut ouvert, et qu'on lui arracha le cœur, comme à un traître, Nous avons été invités à rectifier cette erreur, qui tendrait à faire croire que sir John Colborne, ou les

vaillantes troupes servant sous ses ordres, auraient exécuté la loi martiale sur le cadavre d'un homme que ses actions accusaient, mais qui n'avait point encore été régulièrement jugé. Chénier, après avoir combattu dans l'église, au milieu des hommes qu'il y avait entraînés, et avec lesquels il avait juré de mourir, voyant que sa troupe serait bientôt écrasée sous les ruines de l'édifice, sauta par l'une des fenêtres dans le cimetière et ce fut en touchant à terre qu'il reçut le coup de feu dont il mourut instantanément. Il en reçut plusieurs encore, mais qui ne présentaient rien de dangereux. Le corps fut relevé par les ordres du Dr Farnden, chirurgien en chef, qui le fit transporter à l'ambulance. Là on examina ses blessures et l'on voulut reconnaître quelle avait été la cause du trépas, car la principale balle ne paraissait pas avoir dû amener ce funeste résultat. Le Dr McGregor, comme cela se pratique ordinairement, fit une incision, par laquelle il s'édifia que la balle avait divisé la veine-porte et que la mort était due à une hémorragie intérieure. Nous devons dire aussi qu'il est faux que le cadavre ait été horriblement mutilé, ni fendu en quatre, comme le *Canadien* l'a dit, en reproduisant l'extrait d'un papier dont chaque parole est un mensonge.

Nous devons dire cependant que l'*Ami du Peuple* s'est empressé de démentir tous les faits qu'il avait rapportés, aussitôt qu'il a su que les renseignements qui lui avaient été fournis *étaient contraires à la vérité*. Ce que nous venons de dire est pour répandre davantage la publication des faits, et non pour accuser notre collègue. "

Comme on le voit, M. David se trompe du tout au tout lorsqu'il déclare, sur la foi " des anciens, " que l'*Ami du Peuple* ou le *Populaire* avait admis que le corps de Chénier avait été profané. Mais glissons sur cette *légère* erreur de M. David, et lisons un dernier document.

C'est une lettre publiée par l'*Ami du Peuple*, ensuite reproduite par le *Canadien* le 5 janvier 1838 :

" Nous nous faisons un vrai plaisir d'insérer la lettre suivante du Chirurgien du régiment des Royaux ; elle est la meilleure réponse aux faux bruits qui ont circulé.

" Montréal, 28 décembre 1837.

" Monsieur,

" Dans une narration de la récente affaire de St. Eustache qui a paru dans votre journal d'hier, il est dit qu'un chirurgien de la troupe employé dans l'occasion avait ouvert le corps du Dr Chénier, avait arraché le cœur et l'avait mis sur un plat, et exposé aux regards d'une multitude de peuple qui paraissait avide de contempler cette horrible curiosité.

"Comme le plus ancien chirurgien de cette expédition, permettez-moi de vous assurer que ce ne fut pas le cas. Le corps fut ouvert simplement pour découvrir la direction qu'avait suivie la balle ; aucune partie des entrailles ne fut en aucune manière enlevée, et ses restes ne furent nullement outragés.

" Au contraire, moi-même j'aidai à placer le corps dans un appartement reculé, non seulement pour empêcher qu'il fût exposé inutilement, mais aussi dans la vue de l'éloigner des regards d'un nombre de Canadiens blessés, couchés dans la même chambre, et ensuite je suggérai à un curé présent combien il serait convenable de l'enterrer.

" Je suis monsieur,

" Votre obéissant serviteur,

" J. FARNDEN,

" *Chirurgien du Rég. des Royaux.*"

En face de ce témoignage rendu par l'homme le plus compétent et le mieux posé pour connaître la vérité, le doute est-il encore permis à une personne de bonne foi ? Non, évidemment.

D'un côté, nous avons les déclarations de deux individus dont l'autorité est assurément contestable ; nous avons des on-dit, des cancans de la première heure, des nouvelles colportées par des gens plus ou moins surexcités, et publiés tout de suite par les journaux de l'époque, comme cela se pratique aujourd'hui même où nous avons toutes les peines du monde à connaître la vérité sur une simple bagarre d'une lutte électorale. Voyons d'un œil calme la situation. Une bataille se livre à Saint-Eustache ; les rebelles sont taillés en pièces, ils fuient affolés de toutes parts, pendant que l'incendie fait ses ravages ; on recueille les morts et les blessés : parmi les morts se trouve le chef Chénier, et les chirurgiens anglais font le lendemain une autopsie. En fallait-il plus pour donner cours à la rumeur qu'on avait mutilé et profané son cadavre ? Au milieu de cette effervescence des esprits, de l'affolement des vaincus et des représailles des vainqueurs, il n'est pas étonnant que l'on ait porté cette accusation et qu'elle ait été crue même par des personnes sérieuses. Nous voyons des méprises semblables, quoique moins graves, en temps ordinaire.

D'un autre côté, nous avons les témoignages d'hommes sincères, honnêtes et désintéressés, et enfin celui du chirurgien même présent à l'autopsie. Ce chirurgien avait une position et une réputation à sauvegarder ; il est impossible d'imaginer l'ombre d'un

motif qui aurait pu le porter à dire en cette circonstance autre chose que la vérité, et cette vérité il l'a sans doute constatée dans ses rapports au quartier général comme il l'a fait dans les journaux du pays. N'en déplaise à M. David, son témoignage vaut plus que celui d'un Benoit et d'un Ouellette.

(à lire)

— 85 —

Du 8 au 10 du même mois (décembre) un
volontaire est formée à Montréal, sous le con
ment du lieutenant-colonel Dyer, du major I

ons-nous, fut percé d'une balle. On compte 67
rmi les patriotes, tant ceux qui sont morts sur
que de la suite de leurs blessures, et 3 soldats
témoignage de Sir John Colborne. Il est vrai
nt point combattu face à face, les soldats ont
à se mettre à couvert du feu des insurgés. Il y
risonniers dont plusieurs avaient été pris chez eux.

TROISIÈME LETTRE

Après avoir disposé des deux questions incidentes soulevées par M. David, c'est-à-dire celle de l'authenticité du journal de M. Paquin et celle de la mort de Chénier et de la profanation de son cadavre, il me reste à traiter du sujet principal de mon livre, de l'intention que j'ai eue en le publiant, du droit et du devoir que j'avais de le publier. Je pourrais formuler cette dernière question en ces termes : Ai-je eu tort de dire la vérité ?

La vérité a toujours des droits inaliénables. En matière historique, elle touche à la fortune, à l'honneur des familles, à la mémoire des morts dont les œuvres ont transmis le nom à la postérité. A ce dernier point de vue, j'avais intérêt à faire l'histoire de l'insurrection à Saint-Eustache. Mon père a été impliqué dans cet événement. Il y a joué un rôle que je crois digne, honorable, tout au profit de ses concitoyens et en particulier de ses co-paroissiens. Cependant, on l'a accusé d'avoir tenu une conduite toute contraire, et cela à propos de moi, dans un temps où j'étais candidat aux élections fédérales. M. David était au premier rang des accusateurs dans son journal *Le Bien Public*.

Ainsi provoqué, l'hésitation aurait été de ma part une faute, une lâcheté. Je ne me suis jamais donné comme écrivain. Lorsque j'ai reconnu qu'il s'agissait de l'honneur de mon père, du mien propre et de celui de mes enfants, j'ai mis tout amour-propre de côté et j'ai tâché de mettre en ordre les documents de nature à rétablir les faits. C'était, je le répète, et mon droit et mon devoir.

Chose bizarre et peut-être comique, s'il ne s'agissait d'une question aussi grave, le reproche principal que M. David fait à mon livre est d'être un plaidoyer contre le patriotisme, le renversement de l'histoire et des idées reçues, l'anéantissement des traditions les plus populaires, des illusions les plus chères.

Ce dernier mot *illusion,* écrit par M. David, est tout un poème ! On pourrait dire que c'est une confession générale, ce qui est de mise dans le temps pascal. Les nombreux écrits de M. David, depuis les premiers jours d'une jeunesse qui ne paraît pas devoir finir de si tôt, nous ont montré un écrivain surchauffé par ses lectures, un homme politique toujours indécis sur la meilleure route à suivre, un patriote sans cesse enthousiasmé d'une action éclatante plutôt que de la conduite sage et calme des véritables hommes d'État. L'illusion plane sur toutes ses attitudes. Voilà que lui-même prononce ce mot aujourd'hui. L'illusion, voilà votre ennemi, excellent M. David.

Illusion ! quand vous parlez du patriotisme des hommes qui, sans fusils, sans canons, mais avec des fourches et des sabres de bois, se sont mis dans la tête de soulever leurs compatriotes pour anéantir l'armée an-

glaise bien organisée et bien disciplinée et — voulant conquérir le comté des Deux-Montagnes — ont commencé par frapper un grand coup dans le comté de Saint Hyacinthe. Patriotisme, mais de cervelle, point.

Illusion! quand vous parlez du renversement de l'histoire. Il y a histoire et histoires. Vous faites des histoires, vous racontez des cancans, vous prenez dans ce que vous appelez les idées reçues tout ce qu'il y a de plus échevelé et vous en faites ce que vous appelez encore les traditions les plus populaires. De mon côté, je vous présente l'histoire dégagée des récits fantaisistes et malveillants. Vous dites que c'est un renversement; j'en conviens, mais pas dans le même sens que vous.

Je n'ignore pas que la mort de Chénier a donné un grand relief à sa personnalité et que sa mémoire est sympathique à nombre de personnes, surtout en dehors de Saint-Eustache. Il ne s'ensuit pas que ceux qui l'ont combattu et ont cru qu'une révolte était non-seulement une folie, mais un crime, doivent être mis au banc de l'opinion et accusés de trahison, car le bon sens et le respect de l'autorité civile et religieuse étaient de leur côté. Ils ont eu assez de raison pour s'apercevoir qu'une révolte dans de telles circonstances n'avait aucune chance de succès et qu'une agitation constitutionnelle arriverait plus lentement, mais plus sûrement au redressement des abus dont se plaignaient avec droit les Canadiens-français. De fait, c'est leur parti, ce sont eux qui, joints à la fraction modérée du parti national, nous obtinrent quatre ans plus tard le gouvernement responsable. Quant aux autres, c'est à l'écha-

faud qu'il faut demander le principal résultat de leur œuvre violente, de leur prise d'armes.

D'ailleurs le peuple, la masse de la population du Bas-Canada ne sympathisait pas avec les rebelles. A Saint-Eustache même, la grande majorité était opposée à Chénier. Et le clergé, quelle a été son attitude ? Lisons le mandement de Monseigneur Lartigue, évêque de Montréal, publié quelques jours avant le désastre :

" Depuis longtemps, N. T. C. F., nous n'entendons parler que d'agitation, de révolte même dans un pays toujours renommé jusqu'à présent pour sa loyauté, son esprit de paix et son amour pour la religion de ses pères.

" On voit partout les frères s'élever contre leurs frères, les amis contre leurs amis, les citoyens contre leurs concitoyens, et la discorde, d'un bout à l'autre de la province, semble avoir brisé les liens de la charité qui unissaient entre eux les membres d'un même corps, les enfants d'une même église, du catholicisme qui est une religion d'amitié.

" Encore une fois, nous ne vous donnerons pas notre sentiment comme citoyen sur cette question purement politique, qui a droit ou tort entre les diverses branches du pouvoir souverain. Ce sont de ces choses que Dieu a laissées aux disputes des hommes ; mais la question morale, savoir quels sont les devoirs d'un catholique à l'égard de la puissance civile établie et constituée dans chaque état ; cette question religieuse, dis-je, est de notre ressort et de notre compétence.

" Ne vous laissez donc pas séduire si quelqu'un voulait vous engager à la rébellion contre le gouvernement établi, sous prétexte que vous faites partie du peuple souverain ; la trop fameuse convention nationale de France, quoique forcée d'admettre la souveraineté du peuple, puisqu'elle lui devait son existence, eut

soin de condamner elle-même les insurrections populaires, en insérant dans les déclarations des droits, en tête de la constitution de 1795, que la souveraineté réside non dans une partie, ni même dans la majorité du peuple, mais dans *l'universalité du citoyen.*

" Or, qui oserait dire que, dans ce pays, la totalité des citoyens veut la destruction de son gouvernement ?"

Lors du sacre de Monseigneur Bourget, arrivé en 1837, avant nos désastres, et où se trouvait un grand nombre d'évêques et de prêtres, Monseigneur Lartigue s'adressa au clergé dans l'allocution suivante :

" Comme il ne peut se rencontrer une occasion plus solennelle que celle-ci, ni une rénnion plus nombreuse du clergé, il allait en profiter pour donner aux pasteurs des paroisses quelques avis de la plus haute importance, dans les circonstances où se trouve le pays, savoir : que les pasteurs devaient faire tous leurs efforts pour rétablir la charité et l'union parmi leurs ouailles ; qu'ils devaient représenter à leurs paroissiens qu'il n'est jamais permis de se révolter contre l'autorité légitime, ni de transgresser les lois du pays ; qu'ils ne doivent point absoudre *dans le tribunal de la pénitence* quiconque enseigne ou qu'il est permis de se révolter contre le gouvernement sous lequel nous avons le bonheur de vivre, ou qu'il est permis de violer les lois du pays, particulièrement celle qui défend la contrebande ; bien moins encore, est-il permis d'absoudre ceux qui violent ces lois ou enseignent de les violer."

Dans un autre mandement, Monseigneur Lartigue disait :

" Quelle misère, quelle désolation s'est répandue dans plusieurs de nos campagnes, disait l'Evêque de

Montréal, depuis que le fléau de la guerre civile a ravagé cet heureux pays où régnaient l'abondance et la joie avec l'ordre et la sûreté, avant que des brigands et des rebelles eussent, à force de sophismes et de mensonges, égaré une partie de la population de notre diocèse. Que nous reste-il de leurs belles promesses ? Est-ce le vœu de la majorité du pays, qui, néanmoins, selon leurs principes, doit tout régler dans un état, est-ce la volonté générale qui a dirigé les opérations des insurgés ? Vous trouviez-vous libres lorsqu'en vous menaçant de toutes sortes de vexations, de l'incendie, de la perte de tous vos biens, de la mort même, si vous ne vous soumettiez à leur effrayant despotisme, ils forçaient plus de la moitié du petit nombre qui a pris les armes contre notre Auguste Souveraine à marcher contre ses armées victorieuses.

"De notre côté, disait l'Evêque de Québec, pendant les désastres dont quelques parties de cette province ont été le théâtre, nous avons, à l'exemple de Moïse, conjuré le Seigneur de ne point perdre son peuple et son héritage, et aujourd'hui nous avons, ainsi que vous, le bonheur de voir que ce Dieu de bonté a écouté favorablement nos humbles prières. "

M. David, seul, n'est pas du même avis, car dans sa lettre du 19 Juillet dernier que j'ai mentionnée plus haut, il ajoutait :

" Il me semble que les bureaucrates et les prêtres
" de ce temps feraient mieux de ne pas nous forcer
" de leur dire et de leur prouver que sans leur oppo-
" sition les patriotes auraient peut-être réussi."

A quoi, grand Dieu ? *A nous américaniser*, à nous perdre comme race, etc., etc. Un tel argument mériterait d'être encadré !......

Je ne sais pas si M. David, à travers ses illusions renversées, a souvenance ou a tenu note *des menaces et de la corde* que ses admirateurs adressaient à Mgr Lartigue en 1837 ?... A plus tard, ces édifiants détails !...

Jusques à quand ce M. David voyagera-t-il dans le pays des chimères, disais-je, tout dernièrement, à un homme sérieux et distingué ?— Il me répondit : Si vous priviez cet homme de ses chimères, que lui resterait-il ?...

S'il fallait maintenant lire les journaux de l'époque pour se rendre compte du sentiment public, nous saurions bientôt quelle scission profonde séparait les deux partis ; nous verrions qu'une fraction considérable des patriotes s'opposait aux moyens violents que conseillaient les plus exaltés. C'était des *patriotes*, mais non pas des *rebelles*. Ainsi le *Canadien, feuille patriote*, favorable au parti des mécontents et opposée au gouvernement, condamnait la prise des armes.

Lisons quelques alinéas seulement qu'il écrivait le 6 octobre 1837 : " La paix et l'ordre se rétabliront peut-être prochainement ; les partis consentiront, peut-être, à reprendre les voies de la raison et de la persuasion pour parvenir à leurs fins. "

Le 27 octobre, il publiait le premier alinéa qui va suivre et reproduisait le second : " Voici ce que dit le *Courrier des Etats-Unis* à l'occasion des " Fils de la Liberté " et des procédés récents du comité permanent des Deux-Montagnes. A Dieu ne plaise que nous nous associons à l'appel de rigueurs que contiennent les remarques du *Courrier ;* mais nous les citons pour faire

voir les impressions que produisent au dehors les procédés d'une partie de nos compatriotes, et faire ouvrir les yeux à ces derniers, s'il en est encore temps."

Dans ce même numéro du 27 octobre 1837, le *Canadien* s'élève avec indignation contre le *Libéral*, journal anarchique, qui insulte la religion catholique ; mais à plus tard cette mercuriale.

Le 27 de novembre 1837, le *Canadien* réprimendait M. D. B. Viger pour avoir signé la proclamation des magistrats, qui condamnait la rébellion. Le *Populaire* lui répondit dans les termes qui suivent : " Il nous semble que le *Canadien* a mauvaise grâce, aujourd'hui, de tomber sur D. B. Viger, que la peur porte à se ranger parmi les amis de l'ordre ; jusqu'à ce jour le *Canadien* n'avait pas osé parler avec autant d'irrrévérence d'un parent, d'un ami, d'un confident intime, du *grand homme ;* et nous croyons nous rappeler : que lorsque nous accusions D. B. Viger d'être un *vieillard malfaisant*, dangereux, le *Canadien* nous répondait que nous insultions par nos violences ce que le pays comptait de plus respectable ; nous ne rapportons point ceci comme un reproche, mais comme l'une des contradictions dans lesquelles est souvent tombé notre collègue."

Cette proclamation, condamnant la rébellion, la taxant de *lutte aussi parricide qu'inégale*, exhortant les habitants de rentrer dans l'ordre, et représentant à ces habitants qu'ils ont été trompés par des *hommes perfides* qui les ont *abandonnés* et les *abandonneront encore au moment du danger*, par qui était-elle signée ?

Par les magistrats qui suivent :

D. B. Viger,
Pierre de Rocheblave,
Louis Guy,
Edouard M. Leprohon,
Etienne Guy,
P. E. Leclerc,
W. B. Donegani,
Charles S. Rodier,
Alexis Laframboise,
Jules Quesnel,
Félix Souligny,
P. J. Lacroix,
H. E. Baron.

Chénier, *seul*, ne voulut point écouter cette proclamation !...

Le *Canadien* disait le 4 de décembre 1837 : " Nous pouvons ajouter que nous recevons de diverses autres parties du pays les informations les plus rassurantes pour les amis de l'ordre. Partout on sait faire la distinction entre la réforme et la révolution...."

Le Dr Chénier *seul* ne voulut pas écouter le conseil sage d'un journal qui était cependant l'organe des *patriotes*.

A Québec, le 1er de décembre, les soussignés convoquaient une immense assemblée pour protester contre la rébellion, et c'est dans le *Canadien* que l'avis en fut donné. Les signataires n'étaient que des Canadiens-français, des notables, et comme le nombre en

est trop grand, je ne citerai que les noms qui suivent :

Ed. Caron,
L. Massue, J. P.
Ch. M. Defoy, J. P.
E. Parent, J. P.
Chs. Turgeon, J. P.
A. A. Parent, J. P.
T. Baillargé, J. P.
J. A. Taschereau, M. P. P.
M. Borne, J. P.
H. Dubord, J. P.
Dr J. Parent,
Dr P. M. Bardy, M. P. P.
F. X. Méthot, J. P.
V. Hamel, J. P.
Frs. Buteau, J. P.
P. Pelletier, J. P.
J. Deblois,
J. Légaré,
P. Légaré,
F. X. Frenette,
B. Pouliot, jur.,
V. Hamel,
V. Têtu,
J. Huot,
Jos. Hamel,
J. Bte Fréchette, sen.,
E. Robitaille,
J. Bte Fréchette, jur.,

Seul, le Dr Chénier ne voulut pas écouter ces protestations !...

Dans tout le pays, on protestait contre la rébellion, mais rien ne put ramener à la raison ce chef audacieux.

Pour faire voir combien la rébellion était condamnée avant et après les désordres, qu'on lise la circulaire suivante, adressée par Monseigneur de Montréal à tous les prêtres de son diocèse :

" Montréal, 6 février 1838.

" Monsieur,

" Après vous être efforcé d'apaiser la divine justice par un office expiratoire, par des jeûnes, des prières publiques, pour tous les crimes commis en ce diocèse, pendant l'odieuse rébellion de l'an passé contre le gouvernement établi dans cette province Britannique,

il convient aussi que nous rendions à la Providence du Seigneur de très humbles actions de grâces pour la prompte répression d'une révolte si menaçante, par les armes puissantes de Sa Majesté, *ainsi que par l'énergie de ses fidèles sujets qui, heureusement, surpassent immensément en nombre les hommes déloyaux ou égarés*, et pour la paix intérieure qui règne maintenant dans tout le Bas-Canada. "

Que M. David médite bien ce que j'ai souligné plus haut, et il n'attaquera plus impunément.

" C'est pourquoi vous annoncerez le dimanche de la Quinquagésisme que le lendemain, 26 du présent mois, sera observé dans ce diocèse comme jour d'actions de grâces publiques pour la paix intérieure rendue à cette province, et qu'il sera chanté pour cet objet au jour susdit, dans l'église de votre paroisse, une messe solennelle *pro re gravi*, suivie du *Te Deum* avec son oraison d'icelle pour la Reine.

" Nous vous prescrivons à cette occasion d'instruire vos peuples sur leurs devoirs consciencieux envers la puissance civile conformément à la doctrine apostolique."

Ayant reproduit ailleurs le commencement de la déclaration du Révérend Messire Guyon, je ne citerai que ce qui suit :

EXTRAIT tiré de la déclaration du Révérend Messire Guyon, archiprêtre, curé actuel de St-Eustache, donnée le 2 de décembre 1877, et publiée dans mon livre " La Rébellion de 1837 à St-Eustache " :

" Je déclare aussi que pas un citoyen de ma paroisse ou de mon village n'a parlé en mal du capitaine Glo-

bensby, pour la part qu'il a prise aux troubles de 1837, au contraire, et moi comme mes paroissiens, nous n'avons toujours eu à décerner que des louanges à ce vieux militaire, à ce vieux type de gentilhommerie, pour les services qu'il a rendus aux malheureux insurgés du 14 décembre 1837, et pour avoir toujours été fidèle à son roi et à sa religion.

" Je déclare en sus que le souvenir des événements arrivés à St-Eusache en 1837, n'est pas en très haute estime parmi les révoltés de cette époque ; car je n'en connais pas un seul qui ne déplore point la rébellion et ne condamne point *ceux* qui ont provoqué les désastres navrants dont le village de St-Eustache a été le théâtre.

Messire Guyon m'écrivait entr'autres choses, le 24 de janvier dernier 1884, l'alinéa suivant :

" On voit que l'amour filial a conduit votre plume pour *exonérer* un digne citoyen d'un reproche indu et pour faire connaître la vérité historique. Ce digne citoyen a été mon ami intime."

Le *Canadien* qui annonçait, en 1837, que mon père allait commander une compagnie de volontaires, l'en a-t-il blâmé dans le temps et même après la bataille du 14 de décembre 1837 ?

Les déclarants qui ont combattu contre lui et qui ont témoigné en sa faveur, l'ont-il blâmé ?

Quand il faisait ouvrir les portes des prisons, les malheureux qui en sortaient l'ont-ils insulté ?

Faut-il mentionner encore une lettre qui vient de m'être envoyée de Montréal, que mon père adressait en 1838 à M. Roch de St. Ours, Shérif à cette époque, et dans laquelle il lui disait entr'autres choses :

" X has in my opinion been sufficiently punished for his offense, and you would therefore oblige me by releasing him from prison."

Croit-on que cette personne élargie immédiatement sur la demande de mon père, a insulté sa mémoire ? et quoique cette lettre soit confidentielle, je pourrais néanmoins la montrer à M. David.

Non, personne n'a osé insulter la mémoire de mon père, si ce n'est un exalté qui, après un demi siècle d'un passé qu'il n'a jamais connu et étudié, vient insulter un homme respectable et respecté, même parmi les libéraux où il comptait un grand nombre d'amis.

La même opinion adverse aux rebelles, pour le dire en passant, s'est manifestée à l'étranger.

Le Dr O'Callaghan, l'ami et le bras droit de M. Papineau, n'a-t-il pas lui-même condamné la prise des armes, dans la lettre qu'il adressait de New-York, en 1852, à l'historien Garneau ? Cette lettre est reproduite dans mon livre et j'y réfère le lecteur.

Que disait le grand O'Connell, le 30 juillet 1838, en commentant l'insurrection bas-canadienne :

" Les amis de la liberté avaient d'abord tout en leur pouvoir, et ils auraient réussi s'ils s'y étaient bien pris. Sans leur folie, leur méchanceté et leurs crimes, ils eussent finalement triomphé ; mais du moment que M. Papineau et les autres eurent répandu le sang et fait éclater la rébellion contre le pouvoir exécutif, dès lors ils perdirent l'appui de tout homme qui désire obtenir la liberté d'un peuple par des moyens constitutionnels et légaux, et ils méritèrent le plus grand mal-

heur qui pût les affliger, celui de mettre leur parti sous le joug du despotisme."

Il y a plus.

Les chefs mêmes de la rébellion ont condamné la rébellion.

Je citerai, en premier lieu, la protestation de M. F. X. Prieur, cet homme si estimable et si estimé, qui, condamné à mort, fut ensuite exilé aux Bermudes. Voici les aveux qu'il formule dans son ouvrage publié, en 1864, dans *Les Soirées Canadiennes :*

" Il y a longtemps que j'ai demandé pardon à Dieu de ce que mes actes, à moi, ont pu avoir de répréhensible, pour n'avoir pas alors obéi aux ordres de l'Eglise exprimés par nos premiers pasteurs."

Plus loin le même auteur ajoute :

" J'offre à Dieu mes malheurs comme expiation ; à mon cher pays je les offre comme preuve de l'amour que je lui ai toujours porté et que je lui porte encore. Les lignes qui précèdent feront voir, au peuple et aux jeunes gens, le danger des entraînements d'un patriotisme qui ne raisonne pas, aux gens qui commandent dans un âge avancé, toute la responsabilité qui pèse sur ceux qui poussent aux soulèvements populaires."

En présentant dans son livre la lettre de l'infortuné chevalier de Lorimier, écrite le 14 de février 1839, dans la prison de Montréal, il dit :

" Voici cette lettre noble et touchante, mais qui se ressent de l'exaltation des sentiments dominants de l'époque et de ses espérances irréalisables."

En parlant d'Hindenlang, il dit qu'il était doué d'une "nature généreuse mais exaltée, et se ressentait de cette éducation révolutionnaire qui se faisait encore alors en France et qui déteignait sur le Canada."

Quand M. Prieur épousa la cause de la rébellion, ses motifs comme il le dit "étaient purs, sans arrière pensée et il n'a jamais manqué à l'honneur etc, etc." Personne n'en a jamais douté, et voilà pourquoi son appréciation franche et désintéressée doit avoir du poids sur les malheureux événements de 37-38.

Chevalier de Lorimier, lui-même, n'a-t-il pas condamné la rébellion ? Lisons les quelques mots que je tirerai de la défense qu'il fit devant la cour martiale ; défense qui est consignée et enregistrée dans "The state trials before a general court martial, held at Montreal in 1838-9." Voici ses paroles de condamnation :

"I openly declared my disapproval of what was going on at that time ... Is it, indeed, to be supposed for a moment, that I could have been a leader of that party (*parti patriote*) while I lauded those who kept aloof, and openly disapproved of all that was done by it."

Voici la traduction :

"J'ai déclaré ouvertement ma désapprobation sur ce qui se faisait dans ce temps (c'est-à-dire durant la rébellion). Doit-on supposer pour un instant que j'aurais pu être un chef de ce parti (parti patriote) tandis que je louais ceux qui se tenaient à l'écart et qui désapprouvaient ouvertement tout ce qui se faisait par ce parti."

Si je reproduisais ensuite la longue lettre que Hindenlang publiait en novembre 1838 contre le Dr Robert Nelson, qu'il accuse des forfaits les plus noirs et auquel il voue haine et vengeance, pour l'avoir trompé et entraîné à prendre les armes, prouverai-je que, lui aussi, approuvait, à cette même date, la rébellion de 1838 ?

A présent, lisons les dernières paroles de Decoigne et de Nicholas.

" De l'*Ami du Peuple* et reproduit par le *Canadien.*

" Exécution.—Hier à 9 heures (1) du matin, les cinq prisonniers condamnés à mourir ce jour-là, ont été exécutés devant la prison neuve. La potence avait été placée au-dessus de la porte extérieure, afin que l'exemple fût plus frappant. Les cinq malheureux étaient P. J. Décoigne, N. P., Jacques Robert, I. Sanguinet et Pierre Hamelin. Tous sont morts avec fermeté et sans beaucoup de souffrances, apparentes.

" Decoigne a prononcé quelques mots sur l'échafaud, reconnaissant son erreur et implorant le secours des prières de l'immense foule qui entourait la place fatale.

" C'était un spectacle déchirant pendant les deux jours qui ont précédé l'exécution, que de voir les parents de ces malheureux coupables venir solliciter en pleurant la permission d'aller leur dire un dernier adieu ; les scènes devaient être bien plus déchirantes encore en prison.

" Le capitaine Robert, a 28 frères ou sœurs vivants, et les 29 avaient à eux tous, 146 enfants. Decoigne laisse aussi de la famille.

" Malgré toute l'énormité de la faute de ces malheureux, on ne peut s'empêcher de déplorer l'aveuglement qui les a conduits à une si triste fin. Puisse au

(1) 15 janvier 1839.

moins leur exemple être profitable à leurs concitoyens et prévenir le retour des crimes qui ont amené ces exemples de rigueur.

" Voici en substance ce qu'a dit Décoigne sur l'échafaud, pour lui et ses quatre compagnons d'infortune :

" Mes frères en Jésus-Christ, je désirerais avoir plus de force pour vous faire entendre à vous qui êtes ici présents, et à tous mes compatriotes en général, les sentiments dont nous sommes animés en ce moment terrible. Nous confessons sincèrement nos égarements. Nous avons méprisé les salutaires instructions qui nous ont été données par nos charitables pasteurs ; nous nous étions faussement persuadés qu'ils nous trompaient, en nous prêchant l'obéissance et la soumission aux lois et aux autorités établies ; maintenant nous reconnaissons qu'ils nous ont enseigné la véritable doctrine. Oh ! si nous nous étions laissé conduire par les principes de notre sainte religion, que notre sort serait différent ! Plaise à Dieu que le supplice ignominieux que nous sommes sur le point de souffrir soit salutaire à ceux de nos compatriotes qui sont encore dans l'erreur ; sur ce point, qu'ils sachent qu'à l'heure de la mort on juge des choses bien plus sainement que pendant la vie : Dieu veuille qu'ils deviennent sages à nos dépens. Nous vous demandons sincèrement pardon de tous les scandales que vous avez pu recevoir de nous pendant notre vie, et en particulier du mauvais exemple que nous vous avons donné par la faute qui nous a conduits ici. Nous pardonnons aussi de grand cœur à tous ceux qui ont pu nous faire quelques injures.

" Nous comptons sur le secours de vos prières. Nous en avons un grand besoin pour fléchir la colère de Dieu, notre divin juge. Priez pour nous dès ce moment, afin que nous paraissions devant lui avec confiance."

(*De* l'*Ami du Peuple*) et reproduit par le *Canadien.*

" Hier (2) (vendredi), à neuf heures, François Nicholas, Chevalier De Lorimier, Daunais, Charles Hindenlang et Pierre Rémi Narbonne ont été exécutés devant la prison neuve. Tous les cinq ont marché au supplice d'un pas ferme.

" Hindenlang s'est avancé sur le bord de l'échafaud et a prononcé quelques mots fort peu en rapport avec ses écrits antérieurs.

" Après cela s'est avancé Nicholas ; nous ne pourrons rapporter au juste ses paroles ; mais il a dit en substance que : " S'il se trouvait dans cette triste situation, c'était pour avoir oublié les bons principes qu'il avait reçus dans sa jeunesse et les préceptes de la religion ; il a recommandé aux pères et mères de familles de veiller avec soin sur leurs enfants ; il a confessé qu'il avait déjà mérité de mourir avant ce jour, et a dit qu'il acceptait cette mort pénible comme une expiation de tous ses crimes. Enfin il a terminé en demandant pardon à tous ceux qu'il avait offensés, pardonnant à tous ses ennemis, et implorant le secours des prières de tous les assistants.

" Nicholas a parlé d'une voix très ferme avec un accent calme et composé. Les autres condamnés n'ont rien dit. Lorsque la planche fatale s'est ouverte sous leurs pieds, De Lorimier, Daunais et Hindenlang sont morts presque immédiatement, Nicholas un peu plus difficilement, mais Narbonne a souffert longtemps et horriblement.

" Comme il n'avait qu'une main, on ne l'avait pas lié, et il est parvenu à se cramponner à une barre de fer et à se soulever, ce n'est qu'au bout de plusieurs minutes qu'il a expiré.

" La foule était immense, on remarquait surtout

---

(2) 15 février 1839.

parmi les spectateurs un nombre considérable d'habitants.

" Nous avons été favorisés des dernières paroles écrites par François Nicholas, qui peuvent être considérées comme son testament politique au moment suprême.

" Nous n'avons pas voulu changer une seule lettre à ce document et nous le reproduisons tel qu'il est devant nos yeux. (3)

" Messieurs,

" Dans ce moment, je ne vous importunerai pas de choses passées, mais des choses présentes et à venir. Me voilà où mon Dieu m'appelle, je me soumets à son ordre. Je lui demande pardon de toute ma force et vous prie d'intercéder pour moi, afin qu'il exauce ma prière, je vous demande publiquement, et indistinctement, à tous mes amis et ennemis, pardon du scandale que je pense avoir commis, par mes pensées, discours, actions, et mes œuvres en politique. Je recommande à tous ceux qui ont été aveuglés comme moi, soit par promesses, ou des vues lucratives, d'y regarder de plus près, et de bien songer que nous avons été les instruments des personnes ambitieuses, et qui n'avaient pas la crainte de Dieu en vue, et parceque j'aime la patrie de mon pays, que je prie tous ceux qui peuvent avoir participés dans mes opinions et qui y continuent encore, d'éloigner tout cela d'eux, et de prendre exemple sur moi.

" C'est pour vous éviter à vous tous, mon même sort, que je trace ces lignes.

"Quoique certainement je ne peux pas faire autrement de dire que nous avons besoin de réforme dans ce pays, mais il faut attendre que Dieu y mette la main,

(3) Il était daté du 14 fé vrier 1839, c'est-à-dire quelques heures avant de monter sur l'échafaud.

et montre de son doigt tout puissant, à ceux qui sont pour les opérer le temps et les moyens. Comme chrétien, je pardonne de bon cœur à tous mes amis et ennemis et même à tous mes bourreaux, la mort que j'endure aujourd'hui. Je remets mon âme entre les mains de Dieu, et que sa volonté s'accomplisse et non la mienne.—Je pardonne de plus à tous ceux qui peuvent avoir été accessoires de la sentence de mort qui a été prononcée contre moi, soit qu'ils l'aient fait par malice ou autrement. Je prie Dieu pour eux afin qu'il leur accorde une longue vie en ce monde et une véritable repentance, afin de pouvoir participer au bonheur éternel que je leur souhaite de tout mon cœur.

"Pères et mères qui élevez des enfants employez donc tout le pouvoir que vous avez sur vos enfants pour éteindre dans leurs pieux cœurs, tous ressentiments possibles qu'il peut y avoir entre les personnes de différents pays ou de différentes croyances. Ne sommes nous pas tous des enfants du même pays ? Tous sujets de la même couronne ? et pourquoi montrer tant de vindication les uns contre les autres ? Il faut mettre bas tous les préjugés et être tous membres de la même famille. J'ai vu un temps où je me flattais d'être un sujet britannique, et j'en avais grand droit dans le temps ; mais ce n'est que depuis que des esprits fanatiques m'ont représenté les choses sous un autre point de vue, que je suis devenu désafecté envers mon gouvernement.

"J'espère aussi que si jamais, il s'élevait une guerre entre nos voisins et la couronne actuelle, les Canadiens en général seront aussi actifs et zelés qu'ils l'ont été dans la dernière guerre à protéger leur pays de l'invasion de leurs ennemis voisins. Si je suis ici, ainsi que mes compagnons, les Etats-Unis en sont en partie la cause, par leurs folles promesses et leurs démarches insensées.

"Rappelez-vous de cette *devise qui dit que l'argent*

fait tout, et ce que nos voisins veulent de nous, c'est de l'argent, et ne se mettent pas en peine combien de vous iront à la boucherie.

"J'espère que personne se trouvera offensé de mes dernières paroles. C'est un homme mourant qui vous parle et qui voit les choses sous un autre point de vue que vous tous. Je remercie de bon cœur, toutes les personnes charitables qui ont bien voulu m'assister pendant mon emprisonnement tant par leurs aumônes que par leurs prières, sans oublier que je recommande mon âme à la prière de tous bons chrétiens.

" Suivez et observez les commandements de Dieu, et vous éviterez mon sort.

FRS. NICOLAS.

Prison de Montréal, 14 février 1837.

" P. S. Comme plusieurs esprits malins pourraient croire ou faire croire aux autres, que j'ai été engagé par quelques personnes à écrire ce que dessus, je désapprouve toute réflexion que l'on pourra faire sur ce sujet, car je parle d'après ma propre conscience et conviction.

FRS. NICOLAS."

Quel est celui qui, ayant lu ces pièces historiques, oserait jeter l'injure à la face de ceux qui s'opposèrent à la rébellion ? Tout ce que le pays renfermait de calme et de sagesse s'opposait à la prise des armes. Le clergé nous rappelait les grands principes posés par l'Eglise qui défend la révolte contre l'autorité constituée, sauf dans des cas si exceptionels que l'histoire n'en offre que peu d'exemples. Les citoyens les plus distingués nous montraient les dangers de la rébellion, son extravagance, son échec certain. Il est de fait

que les observateurs des préparatifs de guerre en distinguaient si bien la folie qu'ils n'en trouvaient d'autres explications que dans l'espoir nourri par les chefs d'obtenir le concours de la république voisine. Ils avaient raison. Les chefs ne cachaient point leurs espérances : un de leurs principaux arguments, le principal même, pour entraîner les indécis de leur côté, était qu'une vaste organisation se faisait sur la frontière américaine pour tomber sur l'armée anglaise lorsqu'elle attaquerait les patriotes, et en attendant pour fournir à ces derniers des armes et des munitions. On faisait miroiter aux yeux du peuple la perspective d'une indépendance complète sous l'égide du drapeau étoilé. Tout cela est prouvé par les proclamations des chefs, même par plusieurs discours de M. Papineau. D'ailleurs, je crois que cela n'est pas nié.

La question se posait donc sous la forme du dilemne suivant :

D'une part, l'Eglise condamnant la révolte par la voix unanime du clergé, et nos hommes les mieux posés démontrant l'impossibilité d'une lutte sérieuse ;

D'autre part, les patriotes appelant le peuple à s'armer de fourches et de fusils sans batterie pour attaquer l'armée anglaise et fournir ainsi aux Américains l'occasion de nous offrir leur alliance et l'annexion à leur république :—

Faire un choix.

La grande majorité de nos concitoyens — mon père en était — a cru devoir préférer à une révolte insensée

et aux institutions républicaines des Etats-Unis, l'obéissance à l'Eglise et la fidélité au drapeau britannique. Mon père était catholique et officier anglais ; il a voulu conserver intactes l'une et l'autre de ces deux qualités. Je me demande en vertu de quelle espèce de patriotisme on pourrait l'en blâmer.

Après avoir fait condamner la rébellion de 1837-38 par les plus hautes autorités contemporaines de l'époque, je citerai entr'autres et nombreuses lettres d'appréciation et d'approbation, les deux suivantes, afin de demander à mes amis et au public si c'est mon livre qui, selon M. David, doit *être mis à l'index* ou si ce n'est point plutôt la critique insolente de M. David. Ce monsieur m'a insulté, il a insulté la mémoire de mon père, il a insulté tout le monde et quoique je sois bien *violent*, d'après M. David, j'ai pris cependant son ire en pitié, j'ai dédaigné ses violences de langage, dans l'espérance que des amis charitables le rameneraient à la température calme de la vie réelle, de la sagesse et des convenances.

Je n'ai pas besoin de dire que les deux lettres que l'on va lire, émanent de la plume de deux hauts personnages, qui ont fait leur marque dans le monde savant :

LETTRE DE L'ABBÉ TASSÉ, ARCHIPRÊTRE.

Montréal, 8 février 1884.

A M. C. A. M. Globensky,

Monsieur,

J'ai regretté votre absence de chez vous, hier, je vou-

lais vous féliciter de votre travail sur la rébellion de 37 et 38.

Je l'ai lu et avec un vif intérêt d'un bout à l'autre.

Votre ouvrage est venu à temps, à quarante ans d'intervalle, et le feu des passions politiques de cette époque étant amorti, il fallait se hâter de prendre les déclarations solennelles des principaux survivants, qui fureut acteurs ou témoins du drame sanglant de 37 et 38.

C'était le moyen de dégager la vérité historique des contes et des légendes.

Et ce moyen, vous l'avez si largement et si bien employé, qu'il ne reste plus de doute possible sur les conclusions à tirer.

La rébellion d'une si faible portion des Canadiens en 37 et 38 sans préparatifs, sans armes ni munitions, en dehors des limites du droit et du devoir, malgré les avis de l'Eglise, accuse si fortement l'impéritie des chefs et l'aveuglement des partisans, qu'on ne peut que plaindre et blâmer les uns et les autres.

La lecture de notre histoire nous porte à croire que, si les chefs de notre ancienne chambre d'assemblée, pour obtenir le redressement des vrais griefs, avaient comme ceux de la chambre sous le régime de l'union, admis la liste civile, et lutté constamment sur le terrain constitutionnel, ils auraient réussi comme eux.

Mais aller former des assemblées populaires de comté en comté, et souffler le feu de la révolte dans l'esprit des masses, c'était le moyen d'amener une catastrophe et nullement le redressement des griefs.

J'ai l'honneur de me souscrire, avec une sincère estime.

Monsieur,

Votre très humble serviteur,

S. Tassé, Ptre.

LETTRE DE M. TACHÉ.

A M. C. A. M. Globensky
St-Eustache,
Plateau des Chênes.

Ottawa, 26 décembre 1883.

Cher Monsieur,

J'ai lu avec beaucoup d'intérêt et un sensible plaisir votre ouvrage sur " La Rébellion de 1837. " Vous avez en cela, non seulement fait un acte de piété filiale, en vengeant la mémoire de votre vénérable père contre les attaques de malheureux dévoyés, mais vous avez rendu un service signalé à la vérité et aux études historiques.

Je regrette que vous n'ayez pas puisé au mémoi[illegible] intéressant et si bien inspiré, que M. F. X. Prieu[illegible] publié, il y a quelques années, dans *Les Soirées Canadiennes*. Cet écrit est une corroboration des saines idées qui ont présidé à votre propre ouvrage.

Quant aux fables qui ont été publiées à titre de récit du vieux Payriard qui a été mon scieur de bois, il n'y a rien là-dedans qui ait la moindre valeur ; c'est tout bonnement un tas d'insignes balivernes du genre odieux. Tout ce que je sais des récits du vieux Payriard, pour le tenir de lui-même, c'est qu'il peste contre les chefs qui l'ont si malheureusement conduit dans une échauffourée sanglante, où il a vu périr malheureusement plusieurs de ses amis et où lui-même a couru les plus grands dangers, au service d'une cause insensée.

Comme catholique, comme Canadien-français, je vous remercie pour la publication de votre livre. Sans doute qu'un bon nombre de la rébellion de 1837 et 1838, et surtout des victimes, étaient mus par un sentiment de patriotisme ; mais ils manquaient de lumières et de sagesse et se sont montrés coupables de

désobéissance à l'église, leur mère et leur directrice. Quant aux instigateurs du mouvement et de la prise d'armes, ils ne méritent que du blâme.

Avec beaucoup d'estime,

Mon cher Monsieur,

Votre obéissant serviteur

J. C. TACHÉ

M. J. C. Taché, après m'avoir donné la bienveillante permission de publier sa lettre du mois de décembre dernier, répond en outre à une autre lettre que je lui adressais tout dernièrement, par l'alinéa suivant, renfermé dans sa lettre du 1er avril courant : " Vous pourrez, si vous le désirez, publier l'extrait dont vous parlez d'une autre de mes lettres. "

Cet extrait, le voici, il est tiré d'une lettre que M. Taché m'écrivait le 4 mars dernier :

" Vous n'aurez pas grande peine à mettre à néant les elucubrations qu'on pourrait imaginer pour défendre des actes que tout homme sensé ne peut que déplorer et réprouver. On comprend qu'un patriotisme exalté et point réfléchi ait entraîné des têtes ardentes dans la révolution en 1837 et 1838 ; mais aujourd'hui que l'on peut juger avec calme le mouvement révolutionnaire de cette époque, il n'appartient qu'à un étourdi d'en faire l'éloge. "

Eh bien ! qui a eu raison ?

Et c'est parce que j'ai voulu dire la vérité sur cette révolte que M. David dénonce mon livre à l'index, et parce que j'ai défendu l'attitude loyale prise par mon

père et sa compagnie durant cette insurrection que M. David déclare que j'ai fait l'apologie de la trahison. Si ce n'est là le renversement, pour employer son mot, du bon sens et du sens des mots, c'est à ni plus rien comprendre. Pour moi M. David est tout-à-fait *renversant* et je reste convaincu que je n'ai pas du tout réussi à annéantir ses "illusions." Aussi ce serait peine perdue que de continuer à discuter avec lui, et je lui fais mes adieux.

C. A. M. GLOBENSKY.

Plateau des Chênes, avril 1884.

P. S. En s'adressant à MM. Cadieux et Derome, libraires, rue Notre-Dame, on obtiendra gratuitement un exemplaire de ma réponse à M. David.

C. A. M. G.

AUTRES DOCUMENTS

Je dois ajouter que la crainte d'être trop long m'a fait retrancher une longue revue de toute la critique de M. David ; et un ami auquel j'ai montré mon manuscrit, m'a conseillé de ne pas aller au-delà, que j'en avais plus qu'il n'en fallait pour tourner contre mon adversaire les arguments captieux dont il s'est servi. Cependant, à titre de renseignement, j'ajouterai en P. S. les documents qui suivent, et qui feront partie d'autres documents que je publierai plus tard.

P. S.—Dans tous les journaux du pays, publiés en 1838, pas une voix n'a censuré la publication du *Journal Historique*.

Le *Canadien*, feuille patriote, qui le reproduisait lui-même en entier, a-t-il censuré ce journal ? Non. Pas une voix discordante n'a été proférée ou écrite dans ce journal contre cet ouvrage, pendant, durant et après sa publication.

Je me trompe. Oui, une seule et ce fut celle d'un Constitutionnel de St Eustache. Sa lettre a été reproduite dans le *Canadien*, dans laquelle il accuse le *témoin oculaire de vouloir atténuer, de vouloir cacher la faute des patriotes*, avec lesquels il avait

sympathisé de tout temps. Comme elle est fort longue, je ne la publierai que plus tard, me contentant pour aujourd'hui de reproduire la réponse du *Témoin oculaire.* La voici :

Correspondance reproduite dans les colonnes du " Canadien," journal publié en 1838.

(De l'*Ami du Peuple*)

Monsieur le Constitutionnel,

Quel est votre but en dénigrant le *Journal Historique,* etc ? N'est-ce pas de frapper à droite et à gauche et d'incriminer vos compatriotes, vos co-paroissiens, vos amis même ? Le journal est appuyé sur des faits dont l'authenticité est garantie par les certificats qui y sont rapportés, par le dépouillement des compagnies de milice, par les personnes mêmes de l'endroit, ainsi que des militaires de Montréal, qui l'ont certifié à M. Neilson comme il le dit dans sa gazette du 15 courant et M. Leblanc de Marconnay aussi, dans son numéro du 16 mai ; et vous, vous prétendez détruire tout cela sans preuve, sur des rapports recueillis *ex parte* de fanatiques politiques ou de gens sous l'influence de la crainte ? c'est-à-dire que vous vous portez accusateur des personnes au milieu desquelles vous vivez, qui vous ont fait gagner votre fortune ! ! !

Nous disons que les habitants de St Eustache ne sont pas aussi coupables, ni en si grand nombre qu'on serait porté à le croire,et vous, vous vous chargez du rôle de les noircir, de grossir le nombre des rebelles, et d'envelopper dans la même condamnation vos ci-devants amis ! ! ! Quand l'auteur se serait trompé, ce qui est faux absolument, son but était beau, noble, défendre ses compatriotes, les laver d'une tache affreuse, tendre une main secourable à l'infortune. Votre paroisse est ruinée, sans temple, sans édifices publics, elle cherche à prouver son innocence et vous pour la refouler dans le précipice du malheur, vous dites : ces gens sont coupables, tous sont coupables, point de grâce, point de quartier ! ! ! Mais quoi ? prétendez-vous en répandant des accusations indéfinies, rester seul au milieu des ruines ? Sur des échaffauds ? Le bruit des chaînes des malheureux ensevelis dans les cachots ne vous fait pas mal ? La générosité anglaise, la miséricorde du général-en-chef et de l'avocat du roi qui ont adouci leurs malheurs ou qui les en ont retirés ne sont pas capable de faire impression sur vous ! Votre fanatisme politique vous ôte-t-il donc tout sentiment d'humanité ? Quelques coupables que soient

vos concitoyens, ne sont-ils pas vos frères ? Un jour cette réflexion pèsera sur votre affreux projet de délation publique. C'est vous qui serez la cause par vos accusations mensongères qu'ils seront incapables de relever de sitôt leur église !

Mais pourquoi vous déchaîner contre vos amis ? Qu'ont-ils fait contre vous ? Rien. Ce qui échauffe votre bile, c'est parceque le journal dit que les constitutionnels se sont enfuis à Montréal et ailleurs où ils ont jeté l'épouvante, mais non pour la jeter, comme vous le faites dire malicieusement *au témoin*. L'auteur n'avait aucune intention de mortifier les loyaux qu'il respecte, qu'il estime et qu'il croyait compter parmi ses amis : mais c'était un fait qu'il fallait rapporter.

Le journal commence au 26 novembre, vous convenez que vous n'avez aucune connaissance de ce qui s'est passé à St. Eustache depuis cette époque jusqu'au 16 décembre après-midi, que vous en avez été absent, et cependant vous venez donner un démenti accompagné de fades ironies à celui qui a vu de ses yeux, et à tant d'autres témoins respectables qui ont donné des informations pour le journal. Souvenez-vous cependant qu'il a été présenté en manuscrit aux plus hautes autorités de la province qui en ont approuvé la publication, qu'il a été reproduit dans tous les journaux de Québec et lu avec empressement par toutes sortes de classes.

Vous ne vous bornez pas à grossir le nombre des rebelles de St. Eustache, vous tympanisez vos prêtres ! ! ! Vous les accusez : 1o pour avoir dit la messe pour des rebelles. La messe s'est dite comme à l'ordinaire ; parce qu'il y avait des rebelles, vous en concluez qu'elle était pour eux. Vous vous trompez, elle se disait pour la paroisse ou pour ceux qui l'avaient demandée.... Est-ce que vous ne connaissez pas cet usage comme catholique ? 2o De ce qu'ils n'ont pas sauvé tous les vases, linges, ornements de l'église, régistres.... Mais d'abord où sauver tout cela ? Dans le village ? Il a été incendié ou pillé. Au domaine ? Mais comment loger toute une église et toute une sacristie dans une maison de trente pieds carrés. Ensuite qui les y autorisait ? S'il fût arrivé que le domaine eût été pillé et l'église épargnée, ce qui pouvait arriver aussi bien qu'à St. Denis et à St. Charles. Les prêtres auraient été blâmés avec raison. Votre accusation est donc injuste. D'ailleurs comment sortir un si grand nombre d'effets, tandis qu'on était obligé de cacher le manger dans des charges de foin. Les pertes du curé ne prouvent-elles pas l'impossibilité de tout sauver, puisque d'après l'estimation d'experts sous serment, le montant de ses pertes dépassent £300 ou $1200.00. Vous avez bien mauvaise grâce de venir ainsi l'insulter au lieu de le plaindre, vous qui n'avez guère perdu que vos patates et les boules *de neige* de votre jardin. Quant aux régistres, votre envie de dénoncer et de

calomnier vous fait tomber dans l'erreur ; les régistres, livres de compte, archives, tous les papiers de la fabrique et des syndics ont été sauvés, il n'y a que les régistres servant journellement, qui malheureusement ont été oubliés au presbytère et brûlés. Est-ce un crime ? 3o De n'avoir pas quitté la paroisse ; mais depuis quand un curé peut-il abandonner ses paroissiens au moment du danger ? Les prêtres en France sont pour cela comme pour bien d'autres choses un bel exemple.... Vous les calomniez ensuite gratuitement de s'être liés de parole avec les rebelles ! ! ! Comme vous êtes faux et injuste ! Le curé avait dit : " Je ne quitterai pas " ma paroisse, laissez-moi passer." C'est pourquoi il ne voulut pas quitter, sans un laissez-passer, il lui fut refusé, et il dit là-dessus, je ne manquerai pas à ma parole, je souffrirai. 4o D'avoir confessé. Vous parlez bien légèrement là-dessus pour un catholique ! Les prêtres ont vu se jeter à leurs pieds, mais qui ? De pauvres malheureux qui venaient en pleurant à chaudes larmes et tremblant de tous leurs membres, assurant qu'ils étaient là malgré eux et promettant de se sauver dès qu'ils en auraient l'occasion, tant pis pour eux s'ils ont trompé. Ce n'est que pour l'acquit de leurs consciences, et après avoir consulté des confrères que les prêtres en ont ainsi agi, ne pouvant alors avoir aucuns rapports avec Montréal.

Nous n'avons eu aucune connaissance de la lettre de M. F. Globensky pendant que le Constitutionnel était à Montréal. La conversation eut lieu avec le docteur Chénier telle que rapportée, témoins MM. le docteur Brien, J. B. Poirier, Desjardins, Joseph Nadon et M. Désève, interrogez-les. Le quart d'heure et les deux milles de chemin dont vous parlez sont de votre crû, et votre badinage sur la chanson du journal à cette occasion, me rappelle ce vers :

" Rien n'est plus sot que le rire d'un sot."

Le docteur Chénier dans l'église avec 50 à 60 hommes, le journal dit 60 à 80 ; mauvaise foi. 6 ou 800 hommes dans l'église, fausseté insigne, dont témoins Benjamin Poirier, Michel Masson, et Xavier Maisonneuve qui étaient dans l'église et dont les deux derniers se sont sauvés par les lucarnes, pour éviter de brûler, trois d'entre eux ont été faits prisonniers en sortant, nous pourrions nommer plus de témoins qui sortirent alors de l'église et tous affirment qu'il ne pouvait y avoir guère plus de 50. Les Loyaux même rient de bon cœur de votre nombre de 800, il paraît que vous non plus vous n'avez pu les compter. La vue du terrible canon de 16 pouces dans toute sa longueur, de 11 pouces de charge, avec un grain d'un bon pouce de diamètre, que vous semblez craindre autant que Damoclès craignait l'épée de Denys le

tyran, vous a fait compter dix pour un. Eh bien ! Voilà l'histoire de ce canon sur lequel vous faites une question de *magistrat*. Ce canon n'a pas été trouvé dans l'église comme vous le dites, mais le lendemain de la bataille deux volontaires de St. Eustache du nom de Julien Choquette et William Gilson, le tirèrent de dessous un escalier d'une maison sur la 1ère terre de la paroisse sur le lac. Il appartenait à un nommé Paquet, traversier sur le lac, et qui le tenait de son aïeul. Ce canon fut livré par les volontaires à Guillaume Brayer dit St. Pierre et Charles Guilbault (de qui nous tenons ces détails) qui eux-mêmes le livrèrent à Louis Champagne qui le laissa ensuite dans le village d'où il se rendit jusque chez M. Jean Bte Proulx, de la petite rivière du Chêne, et de là à Montréal. Voilà, monsieur, l'itinéraire de votre canon.

Tous ceux que l'on vient de nommer ainsi que ceux ci-dessous nommés et pris au sortir de l'église et tous ceux qui se trouvèrent au feu assurent que ce canon ne fut point tiré à la bataille; des militaires qui l'ont examiné disent la même chose.... Je ne comprends pas ce qu'a voulu dire ensuite le Constitutionnel, et je crois qu'il ne se comprend pas lui-même.... Le témoin auteur de l'écrit *Justice*, autre supposition gratuite ; l'auteur est à plusieurs lieues de St. Eustache, témoin le *Populaire*. Mais ici, M. le Constitutionnel, le bout d'oreille se montre, vous vous trompez sans doute, vous laissez la majorité en faveur des Loyaux, sur 60 maisons brûlées, 20 dites-vous appartenaient à des rebelles.

Le lieutenant J. B. Paquin a déposé devant témoins, qu'interrogé par M. Eugène Globensky, combien il connaissait de loyaux sur le Lac, il lui répondit il est vrai, qu'il en connaissait bien 16, mais qu'il ne lui avait nullement parlé de ceux qui avaient pris la fuite pour ne point prendre part à la révolte, qu'il ne connaissait pas ceux de la grande côte, ainsi le Constitutionnel a voulu surprendre le lieutenant Paquin. M. Gentle s'est défendu de donner au lieutenant-colonel la distinction des loyaux et des rebelles, il ne les connaissait pas assez. Ce rapport a été donné par MM. J. Bte. Savard, sergent de la compagnie, Pierre Filion et Frs. Robert. Ainsi nous maintenons ces rapports, ils restent intacts, par conséquent accusation gratuite de la part de M. le Constitutionnel. La bonne action de M. Scott, M. P. P., est rapportée en son lieu ; nous n'avons pas anticipé sur les faits ; le journal ne parle que depuis le 26 novembre. Maintenant c'est ici le lieu de rectifier quelques erreurs qui se sont glissées soit en copiant, soit en imprimant. Il n'y eût jamais plus de 1,000 hommes (lisez 1,500) au camp. La petite chanson a été mal placée ; dans le 1er manuscrit elle était à la première alarme et doit se trouver dans le pamphlet page 32 à l'aliéna.

Il résulte de ce qui vient d'être dit M. le Constitutionnel, que

vous restez chargé de la tache de dénonciateur public de vos coparoissiens et de vos amis, et de calomniateur de ceux qui ont osé élever la voix en leur faveur ; annonçant des faussetés et dénaturant la vérité. Voilà ce que nous devions vous répondre pour la défense d'une belle cause et l'honneur d'une paroisse malheureuse. Nous nous attendons à recevoir encore de vous de nouvelles grossièretés et de nouvelles injures sans utilité pour la vérité faits. Souvenez-vous donc bieu que des personnalités ne furent jamais des preuves suffisantes pour détruire des faits.

UN TÉMOIN OCULAIRE.

St Eustache, 20 Mai 1838.

M. David peut-il nier maintenant que cette lettre n'a pas été écrite par l'abbé Paquin, puis qu'au sixième alinéa, il invoque le témoignage de M. Desève, son vicaire, dans les termes qui suivent :

" La conversation eut lieu avec le Dr. Chénier telle que rapportée, témoins MM. le docteur Brien, J. B. Poirier, Desjardins, Joseph Nadon et *M. Desève*, interrogez-les. "

Et ce *témoin oculaire*, est-il ce que disait M. David dans sa dernière lettre ? N'a-t-il pas été le défenseur et l'ami des *patriotes ?* Cependant, M. David a malicieusement et gauchement insinué qu'il avait vendu et son honneur et sa plume.

Je dois ajouter à la lettre du témoin *oculaire* les quelques réflexions suivantes. En effet, il est reconnu que, même avant 1837, M. Paquin sympathisait avec les mécontents de l'époque. Lui aussi reconnaissait la nécessité de demander des réformes, mais il voulait les obtenir par des moyens constitutionnels, pacifiques, et lorsqu'il vit ses partisans se révolter contre l'autorité civile et ecclésiastique, puis se livrer à des excès impardonnables, il leur retira, quoiqu'à regret, sa sympathie. Il tenta alors de brider la frénésie, l'ambition désordonnée de certains chefs exaltés, afin d'éviter le torrent révolutionnaire. Malheureusement il eut la douleur d'échouer et de voir sa paroisse envahie par des étrangers mal intentionnés et qui devaient lui faire tant de mal.

M. David après avoir insulté M. l'abbé Paquin de la façon la plus atroce, atténue un petit peu ses expressions grossières depuis

qu'il a fait sa *découverte étonnante*, depuis qu'il a ses *Mémoires* inédits. Cependant, il ajoute dans sa dernière lettre que *ces Mémoires de M. Paquin sont remplis de choses injustes pour les patriotes*, mais d'un autre côté il est heureux de citer son appréciation suivante sur les volontaires :

" Ils avaient (les vandales, les soldats de Colborne) beaucoup plus d'humanité que certains volontaires."

Et M. David s'écrie :

" Grand Dieu ! Quel nom alors donner à ces volontaires ?"

M. David veut-il par là attaquer les volontaires de mon père, dont l'attitude généreuse est prouvée dans mon livre ?

Si oui, c'est un lâche, car il sait qu'ils ne sont pas allés à St-Benoit et qu'il y avait avec les troupes anglaises d'autres compagnies de volontaires composées entièrement d'anglais, entr'autres celle de St André, tandis que la compagnie de mon père restée au village de St Eustache, pour le garder, comptait une très forte majorité de Canadiens-français.

D'ailleurs si M. Paquin, dans un lieu, peste contre les volontaires, ne les louange-t-il pas ailleurs et dans plusieurs endroits de ses mémoires? Faut-il citer et reproduire ce que M. David peut lire lui-même dans la copie des Mémoires de M. Paquin qu'il a en sa possession, si elle est une copie vraie de celle que j'ai en mains sur cette appréciation des volontaires ?

M. Paquin ne dit-il pas dans ses Mémoires :

" Les habitants loyaux de Nicolet ont eu l'honneur et le mérite de prendre le premier étendard aux rebelles avec la personne de John McDonnell. Sur l'étendard étaient inscrits les mots : "Liberté ! Patrie ! Indépendance et Ami du Peuple."

" Nous voyons avec un singulier plaisir par les rapports de tous les journaux du Haut-Canada, que les Canadiens-français en grand nombre dans cette province se sont tous comportés avec bravoure et loyauté dans les deux rébellions de 1337 et 1838. Ceux de Toronto ont offert leurs services comme miliciens à sir George Arthur.

" Les habitants de St. Martin, à la tête desquels étaient MM. Filiatreault, notaire, les capt. Bélanger, Pariseau, etc., etc., ainsi

que le colonel David, de Chambly, ont offert aussi leurs services comme volontaires.

" A Québec, Montréal, La Prairie, Longueuil sous les ordres du major Guy, on a vu plusieurs compagnies de volontaires, parmi lesquelles étaient grand nombre de Canadiens-français."

Est-il parlé des volontaires dans le passage suivant que j'ai emprunté aux Mémoires que possède M. David, et dans lequel M. Paquin relate les représailles qui ont été commises après la bataille de St. Eustache ?

" En vain avais-je employé avec MM. Turcotte, Féré, Scott tous nos efforts pour empêcher Chénier de tenter une résistance dont on lui démontrait le danger et les suites affreuses, rien opéra sur cet entêté qui n'avait pas assez de génie pour voir le pour et le contre dans une affaire comme celle-là.

" Il fallait en passer par l'opiniâtreté de Chénier s'insurgeant contre un vandale qui se fait une gloriole de se mesurer à la tête d'une armée de plus de 2,000 hommes avec un attirail formidable de guerre contre 200 quelques gredins ! Comme un lion affamé il dévore tout ce troupeau sans défense ; comme un chef sauvage il fait brûler amis, ennemis, pauvres, veufs, orphelins ! et livre ensuite le village au pillage de ses troupes et des habitants rapaces de Montréal, de la Côte des N...de St. L...et surtout de St. M....et d'autres places qui enlevaient tout ce que les flammes avaient épargnés. Combien ils seraient flétris si je voulais livrer leurs noms au public ; ils sont Bretons et le dirais-je Canadiens-français aussi ! Choses inconnues dans nos mœurs ! Je dirai plus, quelques-uns sont patriotes !.... mais jetons un voile sur ces horreurs."

J'ai cru devoir ne pas signaler tout au long les endroits cités ou accusés par M. Paquin, dans ce dernier aliéna ; mais M. David les connaît, et il sait qu'il n'y est pas fait mention des volontaires. Voilà, M. David, ce qu'engendre la guerre civile !...

Bien entendu que je ne prends pas la responsabilité de ce récit fait par M. l'Abbé Paquin, et c'est M. David qui m'y a poussé bien maladroitement.

RETRACTATION DE L'ABBE CHARTIER.

(A M. l'Editeur de la *Gazette de Quebec.*)

Monsieur,—Vous m'obligerez beaucoup en publiant ma lettre suivante à Mgr l'évêque de Montréal : Je vous demandrai dans quelques jours la même faveur pour une autre adressée à mes anciens paroissiens de St Benoit.

Je suis, avec considération,

Votre, etc.,

Etne. Chartier,
Prêtre.

Rétractation de M. l'abbé Chartier, ancien curé de St Benoit, dans le diocèse de Montréal, à Sa Grandeur Mgr Ignace Bourget, évêque de Montréal.

Monseigneur—Sans admettre la vérité de tous les bruits qui ont circulé sur mon compte lors des troubles politiques de 1837 (car je suis parfaitement étranger aux mouvements encore plus déplorables de 1838), je dois reconnaître que ma conduite, dans ces circonstances critiques, n'a pas été celle qu'il convenait à un prêtre, à un pasteur de tenir. C'est pour obéir à ma conscience que j'en fais l'aveu spontané, sincère et public. Je sens qu'il serait inconvenant que je reparusse à l'autel dans ce pays, si j'y apportais avec moi, aux yeux du public, le scandale du simple soupçon que j'approuve encore les faits de cette époque malheureuse et les principes anarchiques et anti-catholiques d'où ces faits ont dérivé.

Je reconnais aujourd'hui, avec regret, que je me suis laissé aveugler par les passions politiques du temps, que je me suis fait une fausse conscience par les distinctions abstraites d'une métaphysique captieuse, pour appuyer ma résistance coupable et scandaleuse aux décisions de mes supérieurs ecclésiastiques qui ne faisaient que promulguer l'enseignement formel de l'église universelle et dans tous les temps. Par ce refus d'une juste défé-

rence, j'ai fait tort, autant qu'il était en moi, à l'autorité épiscopale, en affaiblissant le respect et l'influence qu'elle devait obtenir auprès du peuple ; et de plus, j'ai fait une injure très grave à la personne même de mon évêque d'alors, feu l'illustre Seigneur Lartigue, qui était trop instruit de la doctrine et de l'histoire de l'Eglise pour n'en pas comprendre parfaitement le véritable enseignement, et trop bon Canadien, trop au-dessus de toutes les craintes humaines, trop vrai patriote, je puis dire, pour outrer les doctrines du christianisme, et refuser à ses concitoyens (à qui il n'a jamais hésité de reconnaître des sujets de plaintes,) tout le profit d'une résistance légitime que la morale aurait pu avouer ; mais qui était trop consciencieux pour faillir à son devoir en permettant le dévergondage du temps, aussi opposé à la morale chrétienne qu'à la saine politique : aussi l'époque reculée de son Mandement (qui précéda de quelques jours seulement les premiers troubles à Montréal,) fait-elle voir avec quel effort sa conscience l'a arraché à son patriotisme. Je dois cette juste réparation, et c'est avec un plaisir indicible que je la fais, à l'heureuse mémoire de ce *Grand Evêque*, digne d'être la première souche de l'épiscopat de Montréal, dont ses successeurs se feront toujours gloire de descendre ; à qui j'ai donné plus de sujets réels de se plaindre de moi que je n'en ai eus de me plaindre de lui, quoique mes clameurs aient été parfois si hautes contre lui.

Ma conduite encore en 1837 ne peut pas se justifier sous un autre point de vue. Lors même que j'eusse été de bonne foi dans mes théories, toutes métaphysiques, dans ma théologie toute politique, dans cette théologie plus protestante que catholique, toujours c'était une témérité bien condamnable, et tout-à-fait inexcusable de ma part, que de m'établir en pratique le juge de mon évêque, de faire plier ses décisions et celles des autres évêques sous le poids si minime des opinions, seules, particulières, de mon mince individu. Et j'ai pu être coupable d'un tel acte d'insubordination, sans me le reprocher ! J'ai pu tomber dans un tel égarement, sans que ma conscience en ait été effrayée ! J'ai pu voir toutes les illégalités du temps, qui me paraissent si condamnables aujourd'hui, et trouver pour tous ces excès une excuse à

mes yeux ! Et pourtant j'avais une foi vive sur tout autre point, une conscience, je pourrais dire, délicate sous tout autre rapport ; je n'avais certainement pas alors perdu la crainte de Dieu : comment donc expliquer tout cela ? Que le monde prenne ici deux leçons de moi : c'est que les passions politiques, les passions que j'appellerai *publiques*, aveuglent comme toute passion individuelle et pour des objets privés ; et je ne me suis jamais mis en garde contre les premières ; je ne faisais même pas attention qu'elles sont à éviter avec le même soin que les secondes, quoiqu'elles soient estimées quelque chose de moins honteux que ces dernières. Et puis, chez moi, l'étude du droit public a précédé celle de la théologie, et j'ai apporté à cette dernière un esprit préoccupé et déjà vicié par les notions trop relâchées des publicistes, qui trop généralement dans leurs spéculations, sont dupes d'eux-mêmes, à leur insu peut-être, en écoutant trop ce sentiment déréglé d'indédépendance, si naturel à l'orgueil humain toujours impatient du joug de l'autorité, et qui a donné naissance à la doctrine de la *souveraineté du peuple*, trop révoltante, il est vrai, pour que j'en aie jamais été la dupe, et aussi à d'autres notions plus spécieuses sans être moins funestes dans la pratique ; mais notions que ne peut admettre le christianisme, religion de l'ordre par excellence, qui déclare une guerre impitoyable à tout sentiment ou passion quelconque qui n'a sa source que dans la dépravation originelle. Voilà qui explique pourquoi les hommes publics d'alors, plus imbus et plus instruits de la politique que du christianisme, ont trop écouté, comme moi, le sentiments des mécontentements politiques du temps, ont trouvé, et trouvent encore, pour la plupart, que la doctrine du clergé catholique est outrée, est trop sévère, restreint trop les droits *naturels* de l'homme : oui, les droits qui ne sont effectivement que trop *naturels* à l'homme déchu par le péché ; mais non les droits naturels de l'homme dans l'ordre de cette nature primitive d'où le péché originel l'a fait sortir, et où c'est la belle tâche, la divine mission du christianisme de le ramener ; en prêtant à l'individu la grâce qui vient de la rédemption, pour lui servir d'un contrepoids à ses passions déréglées, et rétablir dans son âme l'ordre *naturel* de son état

d'innocence primitive; d'où il suit que dans une société toute composée de vrais chrétiens, il ne pourrait pas y avoir occasion à la révolte, et en lui présentant les immortelles récompenses pour compensation des maux qu'il a à souffrir des passions des méchants: raison pourquoi le christianisme peut ne pas permettre, sans qu'on ait à s'en plaindre, *le désordre* de la révolte à un peuple, pour venger ou corriger les maux qu'il souffre des désordres de ses gouvernants, comme je crois fermement aujourd'hui que les Saintes Ecritures nous garantissent qu'il ne le permet pas. Voilà la sublime notion que les passions politiques de 1837 m'ont fait oublier pour un temps : voilà qui explique comment j'ai pu continuer alors l'exercice de mes fonctions sacrées, sans m'apercevoir que j'en étais indigne ; car assurément je n'étais pas capable de les profaner sciemment. Ainsi donc les laïcs voudraient que le clergé canadien cessât d'être un clergé chrétien, s'ils exigent que le clergé plie sa théologie aux passions populaires, pour le plaisir d'être inconséquent, et de faire.... je ne le dis pas pour finir ma période, mais c'est un fait dont les preuves sont encore fumantes sur notre sol, et de faire le malheur du peuple.

J'ai donc eu grand tort, je suis donc infiniment blâmable de n'avoir pas suivi la marche qui me fut dictée par la conscience et la prudence de mes supérieurs,et qui fut suivie par le reste du clergé. J'en ai été puni ; je le méritais ; je ne m'en plains plus. Je reconnais que la singularité de ma conduite a été non seulement répréhensible, mais même insultante pour le clergé, et, je dois dire, ridicule ; et que je dois aussi une ample apologie à mes confrères pour l'impopularité dont ils furent alors l'objet, les déboires qu'ils eurent à essuyer de la part des patriotes généralement, en conséquence du contraste de ma conduite et de mes principes avec les leurs. Tandis que tout le clergé, en phalange serrée, uni comme un seul homme par l'obéissance au supérieur .... quel spectacle au milieu de la désorganisation générale !.......... s'opposait " comme un mur " au torrent politique qui entraînait dans une ruine commune, moi !—mon peuple et tout le pays ; quelle était ma position ?—Seul ! dans l'isolement ! avec mon faux patriotisme.

Quelle situation pour un prêtre, quand j'y réfléchis aujourd'hui de sang-froid !—Qu'y faisais-je ?—Je me taisais,—lorsque ma charge de pasteur aurait dû me faire élever la voix, de toute la force de mes entrailles, plus haut que les clameurs de mon peuple, pour les arrêter dans leur aveugle entraînement, lors même que j'eusse été sûr de n'en être pas écouté. Je me taissais ; et je m'applaudissais en moi-même de mon courage insensé, qui me portait à affronter les dangers dans lesquels je voyais mon peuple prêt à s'embarquer ! Dans quel aveuglement donc un homme qui sort de l'obéissance, qui se prend lui seul pour guide, ne peut-il pas tomber !—Pauvre raison humaine, qui ne craindra pas ton insuffisance à faire voguer l'homme au-dessus des flots des passions ! Hélas ! tant de débris épars de tout côté sur les traces de l'histoire même des contemporains auraient dû m'avertir assez !—Je dois donc reconnaître aujourd'hui franchement que le clergé s'est montré, en cette occasion, plus que moi, l'ami du peuple, en résistant au mouvement d'alors au péril même de sa popularité. Cependant je me dois à moi-même de dire, et on me le pardonnera, je l'espère, que ce n'est pas la crainte de l'impopularité qui m'a fait forfaire à mon devoir : j'aurais été capable pour la conscience, de la braver alors, comme je la brave aujourd'hui ; mais j'étais aveuglé. Je reconnais que le clergé a montré, au milieu de cette tourmente, le calme de la religion, la résignation de la vertu, une constance vraiment pastorale, que je voudrais pour tout au monde aujourd'hui avoir imitée, et qui doit lui concilier l'estime de tous les citoyens prudents et modérés, à l'exception seulement des exaltés pour qui la conscience et l'expérience du passé sont nulles.

Pour conclusion, je désavoue pleinement et entièrement le passé ; je retracte, sans restriction, tout ce que j'ai pu dire ou faire à l'appui des mouvements de 1837 ; et mon désir le plus vif, mon souhait le plus ardent est que tous ceux qui ont pu être influencés par ma conduite d'alors, se réunissent de cœur et d'esprit à leur clergé, lui redonnent leur entière confiance, dont il continue de se montrer si digne, à l'exemple de votre Grandeur, Monseigneur, en qui l'amour de vos ouailles est littéralement toute l'âme et la vie ; et

qu'ils marchent d'un pas accéléré dans la voie de la réforme morale et du renouvellement religieux qui sont si heureusement en progrès au Canada, et qui viennent soulager l'âme de l'horreur de ces jours malheureux.

J'espère, Monseigneur, que cettre lettre suffira pour prouver à Votre Grandeur les dispositions d'humble soumission et les sentiments de respectueux attachement de votre obéissant serviteur,

Et. Chartier, Ptre.

A Mgr. Ign. Bourget, Ev. de Montréal.

P. S.—Je désire donner le plus grande publicité possible à ma présente lettre, en priant les éditeurs des papiers français de la province de l'insérer ; et je prie Votre Grandeur de permettre à M. l'éditeur des *Mélanges Religieux* de la reproduire sur la feuille ecclésiastique de votre diocèse, où je conçois qu'elle doit aussi naturellement trouver sa place.

E. C.

Voilà une lettre qui devrait offrir un beau sujet de méditation à M. David ; mais la méditation n'est pas le fort de M. David.

Si j'avais le temps et l'espace nécessaires pour reproduire tout ce que les journaux de l'époque ont publié sur le comté des Deux-Montagnes et sur ses révolutionnaires, M. David ferait feu et flamme et il enragerait de dépit.

Par un sentiment de délicatesse et d'égards pour plusieurs, je n'ai pas voulu puiser dans ces journaux ; mais plus tard, et *puisqu'on m'y force*, je ferai une compilation complète de tous les écrits qui ont été publiés sur les chefs, sur les révolutionnaires, sur leurs persécutions, sur leurs criminelles folies. Cette brochure, qui sera volumineuse, fera suite à mon ouvrage, et comprendra le récit succint de toutes les censures dirigées contre la rébellion et

contre ceux qui la fomentèrent. On me dira alors, si le *témoin oculaire* a été trop sévère et si, moi, je n'ai pas été réservé, retenu, généreux et même on ne peut plus discret.

Pour le moment, je ne parlerai point de tous les agissements du Dr Chénier, de toutes les assemblées révolutionnaires où il figurait toujours au premier rang, cette narration viendra plus tard; mais je veux tirer quelques extraits des journaux de 1837, qui ouvriront les yeux aux incrédules et à ceux qui n'ont jamais appris ce qu'a été véritablement cette époque de bien triste mémoire.

Extraits tirés de journaux constitutionnels.— Un journal de 1837 jette le cri d'alarme et s'écrie :

" La révolution commence." Et savez-vous où elle commençait, lecteur ? Dans le comté des Deux-Montagnes, et savez-vous qui la fomentait ?

Le Dr Chénier. Ceux qui le suivaient, même plusieurs, à contre-cœur, n'étaient que de doux agneaux à côté du bouillant révolutionnaire.

" 6 Octobre.—Le lac des Deux-Montagnes qui paraissait être " rentré dans la quiétude, depuis la manifestation de vigueur " faite par l'exécutif, couvait seulement son feu agitatif et menace " de déployer ses torches incendiaires plus redoutables que ja-" mais, etc., etc., etc."

" Pour en donner un avant-goût, on a nommé dans une as-" semblée des *Juges de paix et amiables compositeurs.* Une ré-" solution convient de former un corps de milice volontaire, sous " le commandement *d'officiers élus par les miliciens, qui seront " exercés aux évolutions, et mouvements des troupes légères.*"

" Si ce n'est pas là de la révolte ouverte, il ne faut plus appeler les choses par leur nom. Nous ne savons pas si l'autorité laissera pousser jusqu'au dernier degré le mépris *de sa force*; mais il nous semble qu'elle serait condamnable de rester dans l'inertie, après une manifestation aussi ostensible du renversement des lois. . . ."

11 Octobre.—" Lorsque nous avions conseillé l'envoi d'un détachement de soldats dans cette partie du pays (comté des Deux Montagnes) c'était pour que la bande des lieutenants de A...de B... etc.,enfin que tous ces hommes ne continuassent l'œuvre de révolution qu'ils avaient si résolument commencée, etc., etc., etc."

Le journal commente bien au long cette révolte, accompagnée des plus odieuses persécutions, du comté des Deux Montagnes. A plus tard le détail et le tout. En terminant son article, le journal ajoute :

" Ainsi, voici une partie du pays qui se détache moralement et effectivement du gouvernement. Un comité permanent prend l'administration de la justice et le *commandemant militaire* du Lac des Deux Montagnes. Les citoyens sont obligés de se soumettre au joug qu'on leur impose, sous des peines qui tendent à les séquestrer de la société, à les priver de leurs droits constitutionnels, à les traiter comme des ennemis, etc., etc., etc."

" Le comité s'engage à fournir *des armes*, et jamais révolte ouverte n'a mieux été formulée que par un semblable acte....C'est un C...qui doit répondre à la justice légale du pays pour toutes ces monstrueuses conceptions. Si l'autorité ne se hâte point de sévir, le déshonneur s'étendra sur le pays, etc., etc., etc."

Quelques jours après, ce même journal ajoute : " Le comité permanent du Lac des Deux Montagnes a réalisé l'acte de rébellion et de trahison le plus palpable qu'il soit possible d'exécuter, etc., etc., etc."

Le journal cite des noms de personnes que je ne puis désigner et qui sont les fauteurs du commencement de cette odieuse guerre civile, et je ne parlerai pas plus de ses commentaires sévères et mordants qui sont trop longs et qu'on lira dans la brochure promise.

17 Novembre.—Plus tard il dit : " Cette partie du pays (le Lac des Deux Montagnes) s'organise, *méthodiquement, silencieusement, et forme ses bataillons de miliciens*, auxquels il ne manque que de l'aptitude et du travail pour écraser les troupes britanniques, selon la recommandation du belliqueux O...Il

doit y avoir une grande assemblée publique aujourd'hui, 17 Novembre 1837, à la Rivière du Chêne, dans laquelle les oracles du pays vont chauffer la popolation, si les événements récens ne sont point venus glacer leurs courageuses dispositions. Ce qu'il y a de certain, c'est qu'une bande de huit agitateurs, probablement des membres du *Comité Central permanent* du comté, ont fait une tournée chez tous les habitants, à la fin de la semaine passée, et au commencement de la semaine courante ; ils disaient à chacun : "*qu'il fallait se rendre à l'assemblée ou qu'on s'en souviendrait.*"

27 Novembre.G...et P.. avocats de cette ville, sont partis depuis plusieurs jours, dit-on, pour agiter dans le Nord. Ils ont été vus à Saint Martin, où ils cherchent à faire des prosélytes. Le suisse X... a été vu, il y a quelques jours dans les environs de Saint Benoit."

29 Novembre.—"Lac des Deux Montagnes :—Une lettre datée du 20 novembre, annonce que le règne *de la terreur* avait commencé ; que dimanche dernier une partie s'était assemblée à la maison de X. X... et le drapeau tricolore avait été arboré. Des hommes furent envoyés dans les différents magasins tenus par les loyaux, pour demander toute leur poudre, avec menace de détruire leurs maisons, s'ils s'y refusaient, et la poudre en conséquence fut prise par force. H..s'était employé pendant quinze jours, à enrôler les noms des hommes et recueillir de l'argent, pour acheter des armes et des munitions, etc. etc. On menace les loyalistes *des plus cruels tourmens*, s'il ne prennent point part à la rébellion, Que l'intention des révoltés, était de former un camp de fortification dans les environs du Grand Brulé, et qu'on en devait faire un autre non loin de Saint Eustache etc., etc., etc."

"Les grands mouvements se font au Grand Brulé. C'est là qu'ils D...etF...pourront commettre des excès sur les propriétés, si l'on ne donne des ordres pour aller les déloger, et leur retirer les chefs qui les poussent. Il est certain que les propriétés, des loyaux sujets courent *des dangers réels*, si l'on tarde à frapper un coup. Les infâmes meneurs n'ont plus d'autres ressources que de se faire voleurs de grands chemins, et ils s'acquitteront de ce métier de manière à se faire une bourse pour quitter le pays, lorsqu'on ira les traquer dans leurs montagnes."

"Le soi disant combattant J...s'est emparé *révolutionnairement* d'une excellente jument et de deux chevaux qu'il confisqués au profit de la *république*. K... et L... sont allés sur la propriété d'un loyal, et en ont enlevé tous les animaux. Si le gouvernement

laisse exécuter de semblables exactions, le comté du Lac des Deux-Montagnes deviendra bientôt une nouvelle Calabre, où les brigands établiront leurs bureaux de douane pour détrousser les passants. "

1er Décembre. — " Les nouvelles que nous recevons à chaque instant de cette partie du pays (Lac des Deux Montagnes) confirment qu'il sera bientôt nécessaire de tourner les yeux de ce côté. Un grand nombre de familles ont déserté ce pays d'agitation, pour se mettre à couvert des *déprédations* qui s'y commettent. "

4 Décembre. — " Il y a près de trois semaines que, X....s'échappant aux poursuites faites contre lui pour haute trahison, alla rejoindre les E...les Y...les T.... et tous les autres misérables qui cherchent à attirer dans le nord une seconde scène de désolation du sud. Cet imprudent aventurier était un auxiliaire précieux pour les expéditions dans lesquelles il ne s'agissait que *de faire règner la terreur et d'exercer des brigandages*, etc., etc,etc. Ils ont ramené tous les mauvais sujets, qui sont dans ces environs en assez grand nombre, et parcourent les différentes paroisses, *semant partout la terreur*, etc., etc. "

En parlant d'un loyaliste persécuté, le journal ajoute : " Les déprédateurs ont dit au commis de M. S.. que s'il retournait dans sa maison, il serait *fusillé* ou *pendu !* "

Après avoir narré toutes les atrocités des persécutions exercées contre les loyaux et qu'on lira plus tard, le journal ajoute en parlant de M. Paquin :

" Les menaces les plus infâmes ont été faites à ce respectable ecclésiastique. Plus de quarante familles effrayées ont été obligées de quitter leurs domiciles et de se réfugier ici. Cet état de choses est vraiment désastrueux ; il serait à désirer qu'on combinât une expédition pour purger le pays de ces garnements de discordes, et avant tout pour se saisir des huit ou dix chefs *qui font tous ces excès.* "

" Le 2 de décembre, un citoyen de St. Eustache écrivant ce qui se passait d'odieux à St. Eustache, termine sa longue correspondance remplie de longs détails, par les suivants : M. Dumont s'était échappé avec sa Dame quelques jours auparavant, d'après les menaces qui avaient été faites *contre sa vie* ; il n'avait emporté que ses hardes et une grande partie de ses papiers, en sorte que son superbe mobilier, tous ses grains, chevaux, bestiaux, etc., sont demeurés le partage des brigands, qui en jouissaient et en

gaspillaient à leur aise. La maison de M. Dumont était considérée, depuis longtemps, comme pouvant former un château fort, dans une situation favorable pour les rebelles, s'ils s'en emparaient. Elle est construite en pierre, et peut-être considérée comme ayant trois étages, par un rez-de-chaussée d'environ douze pieds de haut ; sa position domine sur le lac, ainsi que sur la traverse la plus fréquentée qui se trouve au bas de la cour et du jardin. Il existe un grand nombre d'ouvertures qui donnent sur toutes les faces et dont beaucoup commandent les rues qui communiquent au village ; enfin il y a un magnifique carré qui fait face à l'église, au presbytère, au couvent et au manoir.

" Depuis environ deux ans, M. Dumont s'était occupé à faire rebâtir et embellir cette propriété qui était l'apanage de ses ancêtres et qu'il se complaisait à regarder comme lui présentant les souvenirs les plus attachants ; il pensait que ce sol ne serait jamais souillé par le sang de ses concitoyens, qu'il ne serait jamais envahi par les Canadiens, qu'il ne serait jamais rendu le théâtre d'une guerre civile par des catholiques, étant situé si près de l'église de cette commune. Mais hélas ! les choses sont bien changées : Ses concitoyens vont s'exposer aux plus grands dangers pour la cause d'un lâche imposteur : ces mêmes canadiens qui furent établis dans la paroisse par l'argent de M. Dumont, au prix de ses travaux et de ses sueurs seront les premiers à contribuer à la ruine des petits-fils, de celui que leurs ancêtres regardaient comme leur père ; ces mêmes catholiques vont bientôt souiller le sol de leur église, en le rendant un champ de carnage et de désolation.

" Il serait trop long de donner des détails sur la généralité des déprédations de tous genres, commises par ces bandes de misérables, qui volent et pillent tout à leur aise.

"Les avocats P....etV....de Montréal, sont parmi ces brigands, ils se sont laissé pousser la barbe, probablement pour ne pas laisser apercevoir la honte qu'ils doivent avoir de faire un semblable métier, ils sont arrivés en intrus dans les maisons, pour y aider au pillage comme les autres. LesI....lesJ...lesM ..lesN...lesR.. et une infinité d'autres de cette espèce, commandent le *désordre et l'infamie*.

" On oblige tous les habitants à se tenir prêts à combattre, en menacant *de les tuer ou de les bruler* s'il ne marchent point ; on leur dit que c'est pour le roi qu'il faut prendre les armes et ces infortunés sans protection, béniront le gouvernement, s'il envoie des forces pour les sauver des griffes des bandits.

" On a enjoint aux différents meuniers de la famille Dumont, de ne délivrer des grains que sur l'ordre des chefs de la révolte.

Tous les jours, la frayeur et la consternation font des progrès de plus en plus rapides.

" Presque toutes les familles loyales de Saint Eustache ont abandonné leur foyer pour échapper anx menaces ainsi qu'à la férocité de ces monstres, qui parcourent les côtes à cheval, armés de fusils, de pistolets, de sabres, enlevant tous les grains qu'ils trouvent et forcent les cultivateurs à battre pour leur compte. Il doit se tronver maintenant à Montréal, cinquante à soixante personnes de ce comté, qui sont à même de prêter et à livrer des affidavits pour mettre la justice à même d'exercer son cours."

Le journal aurait pu ajouter que ceux qui n'avaient pas les moyens de se réfugier dans la ville ou dans les paroisses voisines, allaient se cacher par nombreux groupes dans les bois où ils périssaient de faim et même de froid, puisqu'ils n'osaient y faire du feu de crainte d'attirer l'attention de leurs persécuteurs. Des déclarations insérées dans mon livre attestent tout cela.

Qu'on lise donc de plus les déclarations qui m'ont été données par *les patriotes*, par les rebelles, par ceux qui ont fait partie du camp des insurgés, qui ont même combattu à la bataille du 14 de décembre 1837, et l'on se convaincra que tout ce que je viens de citer ou de reproduire n'est qu'une pâle description des excès et des dérèglements de la révolte.

M. David veut-il savoir maintenant ce que les étrangers, nos voisins, disaient des révoltés de 1837 ? Qu'il lise, c'est le *Courrier des Etats-Unis* qui va parler, dans un article daté du 29 juillet 1837 :

"CANADA"

" Le malheur a voulu que les gouverneurs que le Bas-Canada a eu depuis quelques années, manquaient tous d'énergie, et que la métropole a hésité à sévir contre des malfaiteurs qui, encouragés par cette fatale indulgence, ont obtenu par la crainte inspirée par des actes de bandits, une influence désastreuse sur une partie de la population.

" Une fois les scènes scandaleuses, qui se sont passées récemment au Bas-Canada, connues en Angleterre, elle ne tardera pas à prendre des mesures pour punir les perturbateurs de l'ordre public. Il n'y a point au Bas-Canada de parti révolutionnaire, mais bien quelques hommes ambitieux qui, aux dépens du bien-

être général, cherchent leur agrandissement personnel. A eux se sont joints tout ce que le Bas-Canada a de mauvais sujets, et quelques personnes de bonnes intentions, mais de peu de cervelle. Ceux qui ne lisent que les journaux croiraient en voyant les rapports des grandes assemblées tenues par les perturbateurs, sous l'influence de M. Papineau, que réellement il y a au Bas-Canada un parti révolutionnatre ; c'est qu'ils ignorent les moyens infâmes que ces gens emploient. Ces hommes, sans foi ni loi, prêchent la liberté et emploient tout ce que la tyrannie a inventé de plus infâme pour avoir des auditeurs, et pour forcer les citoyens craintifs à paraître de leur parti. "

Le journal historique a-t-il été aussi sévère que le *Courrier des Etats-Unis*, qui, quoiqu'étranger, condamne dans de tels termes les fauteurs de la rébellion ?

M. Paquin n'a-t-il pas été beaucoup plus sévère dans ses mémoires que dans le journal historique, lorsqu'il stigmatise la rébellion dans les termes les plus violents, lorsqu'il taxe le Dr. Chénier *d'entêté, de fou, d'imbécile, d'homme sans éducation et sans influence ?*

N'en voilà-t-il pas assez pour prouver que le Journal historique a été mille fois plus modéré que tous ceux qui ont commenté et censuré la révolte ? Et M. David a osé insinuer le contraire !....

A plus tard, l'histoire complète de la révolution de 1837 à Saint-Eustache.

C. A. M. G.

J'ai oublié, dans l'écrit que j'ai publié samedi dernier, le 12 du courant, dans *La Minerve*, de donner une explication que je dois à mes lecteurs, et la voici :

On me dira peut-être : Mais puisque vous aviez une lettre du *témoin oculaire*, de celui qui a écrit le *Journal historique*, lettre que vous avez publiée dans un post-scriptum, pourquoi n'en

avez-vous donc pas fait mention au commencement de votre écrit, c'eût été un moyen plus facile et plus court de vider la question du *Journal ?*

Je n'ai pu faire cette mention, pour l'unique et excellente raison que je n'y ai découvert l'admission réelle de M. l'abbé Pâquin que lorsque tout mon travail était imprimé, et il était trop tard pour en parler.

Expliquons les faits.

Un correspondant qui écrit sous le pseudonyme d'*Un Constitutionnel du village de Saint-Eustache,* attaque le *Journal historique,* parce que l'auteur veut atténuer ou cacher la faute des rebelles avec lesquels il a toujours sympathisé.

C'est le 18 mai 1838 que le journal *Le Canadien* termine la reproduction du *Journal historique* dans ses colonnes.

Le 23 du même mois, ce *Constitutionnel* du village de Saint-Eustache, attaque le *Journal historique,* dans une longue lettre qu'il pullie dans le *Canadien.*

Et le 28, toujours dans ce même mois de mai 1838, le *témoin oculaire,* auteur du *Journal historique,* répond au *Constitutionnel* dans les termes que l'on sait, et on découvre au sixième alinéa de sa réponse, l'admission suivante :

" La conversation eut lieu avec le docteur Chénier, telle que " rapportée, témoins MM. le docteur Brien, J. B. Poirier, Desjar- " dins, Joseph Nadon et M. Desèves, *interrogez-les.*"

Qui parle dans cette lettre ? Le *témoin oculaire,* c'est-à-dire l'auteur du *Journal historique,* c'est évident et absolument incontestable.

Alors, comment s'expliquer que le *témoin oculaire* invoquerait le témoignage de M. Desèves, si M. Desèves eut été lui-même l'auteur ou le *témoin oculaire ?* C'eut été une absurdité.

Non, l'auteur du *Journal historique* n'a jamais été M. Desèves. L'auteur véritable est M. Pâquin, et il le prouve éloquemment dans sa réponse au *Constitutionnel,* spécialement lorsqu'il invoque le témoignage de *M. Desèves* et autres, en disant : *interrogez-les.*

Comme le dit si bien le Révérend Messire Théberge, dans sa lettre : Je ne croirai jamais, à moins de preuves évidentes, que feu M. Desèves est l'auteur du *Journal historique*," — lors même que M. Pâquin l'aurait dit, en ce cas, je croirai que M. Desèves *a servi de chaperon ou de paravent*."

Oui, comme je le dis dans ma réplique : M. Pâquin, pour des motifs *cachés et nobles*, n'a pas voulu assumer la paternité ou le droit d'auteur de son *Journal historique*, quoiqu'il l'eût écrit lui-même.

Bref, le doute n'existe donc plus, puisque M. Pâquin se *dévoile*, se *découvre*, et se *désigne* parfaitement comme l'auteur du *Journal historique*, dans cette lettre du 20 de mai 1838 ?

Alors, n'en parlons donc plus.

C. A. M. GLOBENSKY.

P. S. — Je dois ajouter que celui qui a copié la lettre du *témoin oculaire*, reproduite samedi, a oublié une partie d'un alinéa de cette lettre, mais qui ne tire point à conséquence.

C. A. M. G.

Plâteau des Chênes, 14 avril 1884.

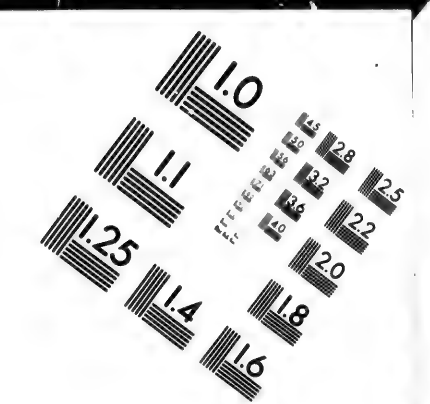
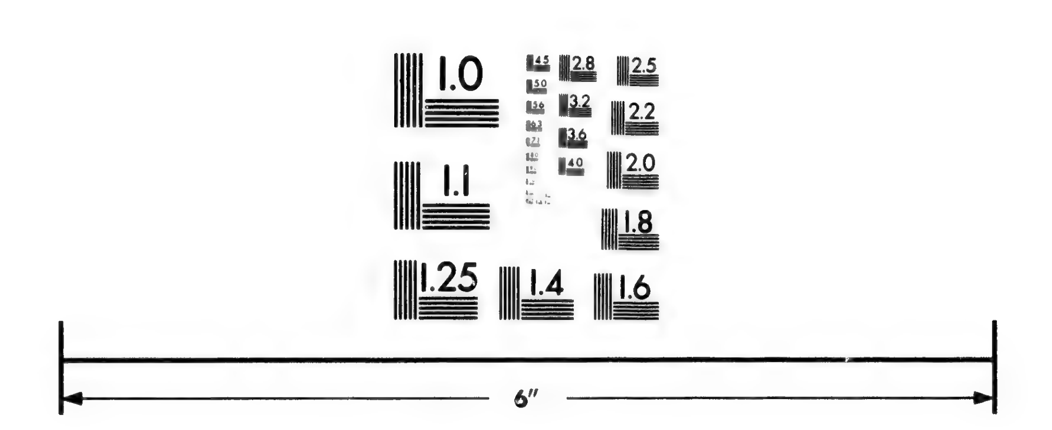


IMAGE EVALUATION TEST TARGET (MT-3)



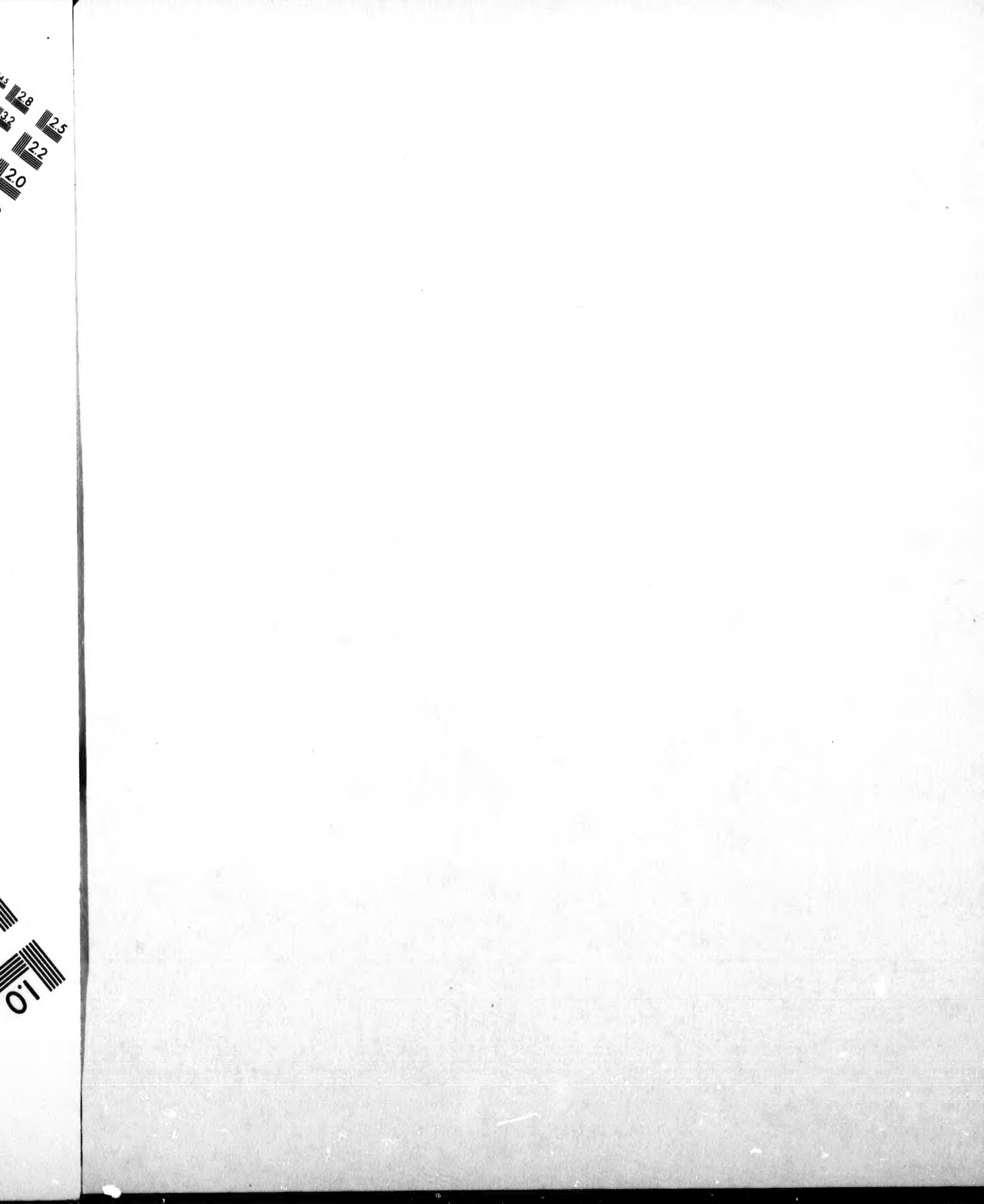


TABLE DES MATIÈRES